



PROTEGE



# Stratégie d'intervention pour une gestion durable des ressources côtières à Wallis et Futuna

## Diagnostic

Direction des services de l'Agriculture  
de la forêt et de la pêche de Wallis-et-Futuna

Février 2021



## SOMMAIRE

1.	Introduction	3
1.1.	Rappel du contexte et des objectifs	3
1.2.	Les domaines concernés par le diagnostic	4
1.1.1.	La méthodologie	4
1.1.2.	Les références documentaires	6
2.	Les éléments du diagnostic	8
2.1.	Contexte	8
2.2.	État de la ressource	10
2.2.1.	Données objectives	10
2.2.2.	Perceptions des différents acteurs	14
2.3.	Les pratiques de pêche et leur évolution	15
2.4.	La place de la pêche dans la vie sociale	22
2.5.	Les problèmes autre que la pêche impactant les écosystèmes côtiers	24
2.6.	Les mesures de gestion	26
2.7.	Les actions de communication	28
3.	La synthèse	29
3.1.	Le bilan des expériences passées	29
3.2.	La matrice AFOM	30
4.	La stratégie d'intervention	34
4.1.	L'arbre à objectifs	34
4.2.	Le cadre logique global « en cascade »	35
5.	La stratégie de sensibilisation et de communication	42
5.1.	Les objectifs de communication	42
5.2.	Les cibles	43
5.3.	Les éléments de la campagne	45
5.4.	Le plan d'action	46
6.	Le calendrier d'intervention	50
7.	Les facteurs de réussite et les risques	52

## 1. Introduction

### 1.1. Rappel du contexte et des objectifs

La pêche côtière occupe une place essentielle dans le quotidien des habitants de Wallis et Futuna qui la pratiquent à des fins de subsistance (pêche vivrière), économiques (commercialisation, pêche professionnelle) et de loisir (pêche récréative). Au même titre que l'agriculture, la pêche participe au maintien de l'équilibre socio-économique des deux îles et la dépendance de ce territoire vis-à-vis des ressources marines côtières amène à considérer sa gestion comme un enjeu majeur.

Pour autant, très peu de mesures de gestion encadrent les usages du milieu marin et certaines pratiques non-durables pourraient, à terme, compromettre la pérennité des ressources marines de l'archipel, les équilibres et la résilience des écosystèmes.

En 2007 l'Initiative Corail pour le Pacifique (programme CRISP) avait permis de dessiner les contours d'un Plan de Gestion de l'espace Marin (PGEM) à Wallis-et-Futuna (Egretaud et al., 2007a, 2007b ; Verducci & Juncker, 2007). Par la suite quelques actions ponctuelles de gestion intégrée de la zone côtière ont été menées dans le cadre du programme INTEGRE (10ème FED)(INTEGRE, 2018; Moncelon, 2017a, 2017b). Cependant ces actions n'ont pas permis d'instaurer un cadre pérenne pour la gestion durable des ressources côtières.

À l'image de ce qui a prouvé son efficacité dans d'autres sites de la région, le territoire de Wallis-et-Futuna souhaite engager un processus qui associerait l'ensemble des acteurs dans la définition et la mise en œuvre des mesures de gestion des ressources marines.

Cependant, contrairement à la situation des pays voisins engagés dans une gestion participative des ressources marines qui associe usagers et autorités et dont la dynamique repose sur une inquiétude avérée des parties prenantes quant à l'état des ressources marines qu'ils exploitent, la population de Wallis et Futuna ne semble pas formuler de manière prioritaire de telles inquiétudes. Cet élément de contexte majeur rend l'implication des parties prenantes dans le processus pour le moins difficile.



Sanele Kafikaila, pêcheur professionnel de Futuna. Crédit photo : Bastien Preuss

## 1.2. Les domaines concernés par le diagnostic

Les champs couverts par ce diagnostic sont les suivants :

- ▶ L'état de la ressource
- ▶ Les pratiques de pêche et leur évolution
- ▶ La place de la pêche dans la vie sociale
- ▶ Les mesures de gestion
- ▶ Les supports et actions de communication

### 1.1.1. La méthodologie

Le diagnostic a été réalisé de façon participative en plusieurs étapes. Il a permis d'associer l'ensemble des acteurs clés à la réflexion de sorte qu'il soit partagé.

Différentes modalités de recueil de données ont été utilisées à Wallis et à Futuna, l'analyse des données issues des études antérieures et en cours, des entretiens menés par le service de la pêche auprès des pêcheurs et des commerçants, des diagnostics village, la conduite d'entretiens qualitatifs auprès des acteurs décisionnaires (Coutumiers, Assemblée Territoriale, Administration supérieure), l'animation de focus group par type d'acteurs et d'un questionnaire en ligne destinée aux lycéens en classe de terminale.

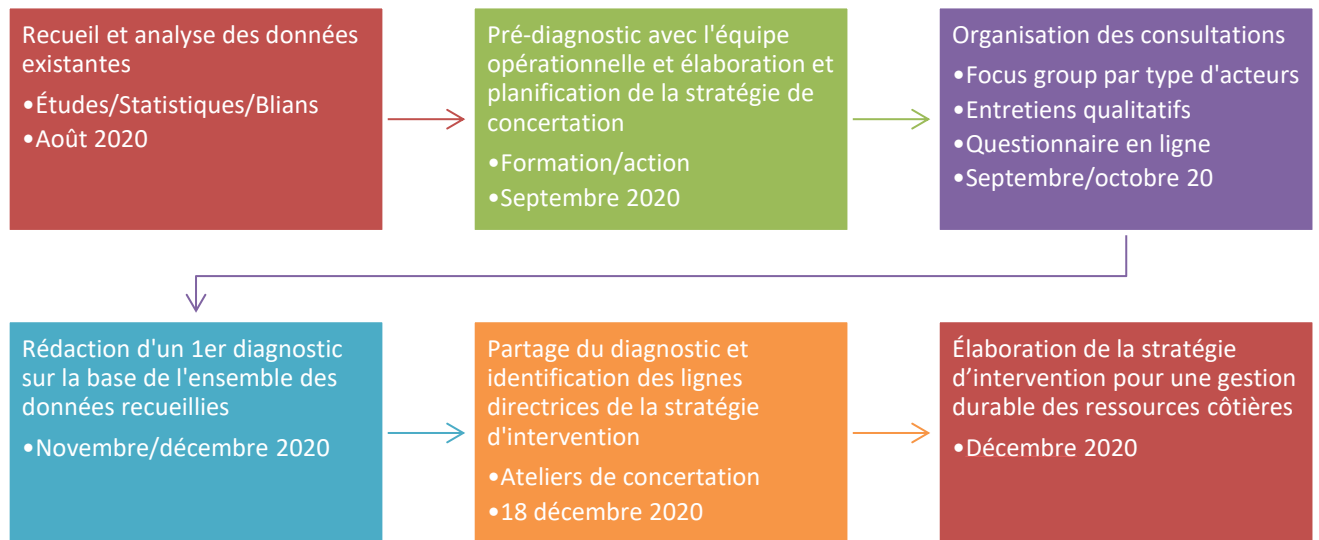
L'ensemble des références documentaires a été bancarisé sur le logiciel Zotero.

Les acteurs consultés :

- ▶ Pêcheurs professionnels et non professionnels hommes et femmes à Wallis et Futuna
- ▶ Les Coutumiers de Wallis et de Futuna
- ▶ Les commerçants de Wallis et de Futuna
- ▶ Les associations environnementales de Wallis et Futuna
- ▶ Le président de l'Assemblée Territoriale
- ▶ Le président de la commission du secteur primaire
- ▶ Les services de l'administration (Service territorial de l'environnement, Service de la pêche, Service territorial de la statistique...)
- ▶ La Chambre de commerce, d'industrie, des métiers et d'agriculture de Wallis et Futuna
- ▶ La gendarmerie
- ▶ Les élèves de terminale de Wallis

En parallèle du diagnostic, le service de la pêche a mené des actions de communication. A commencer par l'édition et la diffusion de l'horaire des marées et la création d'un événement récurrent « les vendredis de la pêche durable ».

Les différentes étapes du diagnostic sont les suivantes :



Cérémonie du kava lors d'un diagnostic village – Crédit photo : DSA

### 1.1.2. Les références documentaires

Références documentaires	1	2	3	4	5
Blanchet, G. (2001). Rapport d'expertise les potentialités économiques et les conditions d'un développement autocentré du territoire de Wallis et Futuna.	X	X	X	X	
Bosserelle et al., 2018. Statut de la ressource en langoustes et cigales de mer à Futuna. CPS.	X	X			
Bell, J. D., Kronen, M., Vunisea, A., Nash, W. J., Keeble, G., Demmke, A., Pontifex, S., & Andréfouët, S. (2009). Planning the use of fish for food security in the Pacific. <i>Marine Policy</i> , 33(1), 64–76.	X		X		
Bosserelle, P., & Liufau, E. (2017). Le statut de la ressource en trocas sur l'île de Wallis.	X	X			
Bosserelle, P., Liufau, E., Imirizaldu, M., Singh, N., Taugamoia, F., Niutoua, S., & Pacific Community (2015- ). (2018). Statut de la ressource en crabe de cocotier à Alofi : Novembre 2017.	X	X			
Buffière, B. (2006). Enquête Budget des Familles Wallis et Futuna 2005-2006.			X		
Chancerelle, Y. (1999). Réseau de surveillance des peuplements de coraux scleractiniaires a Wallis, Futuna et Alofi : Installation et relevés initiaux. 23.	X				
Chancerelle, Y. (2002). Réseau de surveillance des peuplements de coraux scleractiniaires à Wallis, Futuna et Alofi : Campagne de prospection 2002. 20.	X				
Chancerelle, Yannick. (2005). Réseau de surveillance des peuplements de coraux de Wallis, Futuna et Alofi. Campagne de prospection 2005. 16.	X				
Chancerelle, Yannick. (2008). LES RÉCIFS CORALLIENS DE WALLIS ET FUTUNA : SUIVI BIOLOGIQUE, ÉTAT DE SANTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR. 12.	X				
Chauvet, C., & Lemouellic, S. (2005). Première étude du peuplement d'Holothuries des zones récifo-lagonaires de l'île de Wallis. Rapport de Mission juillet 2005. 37.	X				
Chauvet, C., Lemouellic, S., & Liufau, E. (2006). Étude du peuplement de Trocas ( <i>Trochus niloticus</i> , Linnae, 1767) des zones coralliennes de l'île de Wallis. Rapport 2006. 71.	X				
Chauvet, Lemouellic, S., LIUFAU, E., & Manry, C. (2011). Les holothuries du lagon de Wallis.	X				
Chauvet, Claude, Soazig, L., & Matthieu, J. (2004). PREMIERE ETUDE DU PEUPEMENT DE TROCAS ( <i>TROCHUS NILOTICUS</i> ) DES ZONES CORALLIENNES DE WALLIS. 47.	X				
Egretaud, C., Jouvin, B., Fare, H., & Quinquis, B. (2007a). <i>PGEM de Wallis, Diagnostic environnemental. Composante 1A – Projet 1A2</i> . 62.	X	X	X	X	
Egretaud, C., Jouvin, B., Fare, H., & Quinquis, B. (2007b). <i>PGEM des îles de Futuna et Alofi, Diagnostic environnemental. Composante 1A – Projet 1A2</i> . 47.	X	X	X	X	
Eschapaspe, S., Huetz de Lemps, C., & Bessat, F. (2001). Relations homme / récif corallien sur l'île de Wallis (Pacifique sud).			X		
Galzin R.1985, Non-selective fishing methods of Futuna. <i>Atoll Research Bulletin</i> No 292 : 1-10.		X			
George E., 2007. Diagnostic agro-socio-économique des activités d'élevage, d'agriculture, de pêche et d'artisanat à Wallis. Mémoire de Master.		X			
Gossard J., 2007. Expertise agro-socio-économique des activités d'élevage, d'agriculture, de pêche et d'artisanat de l'archipel Horn. Mémoire de Master.		X			
Gillett, R. (2009). <i>Fisheries in the Economies of the Pacific Island Countries and Territories</i> . 521.		X	X		

Gillett, R. D., & Pacific Community (2015- ). (2016). Fisheries in the economies of Pacific Island countries and territories.		X	X		
Hinds, 1969. A fisheries reconnaissance to Wallis Island. SPC	X	X		X	
Jaugeon, B. (2020). PROTEGE - Rapport de mission à Futuna—Gestion participative des ressources côtières.			X		
Juncker, M. (2005). Approvisionnement en larves de poissons du lagon de Wallis (Pacifique Sud). 330.	X				
Juncker, M., & Vanai, P. (2002). État des récifs coralliens de Wallis et Futuna. Service de l'Environnement de Wallis et Futuna, 19.	X				
CPS, 2000. Les pêcheuses de Futuna. Hina, les femmes et la pêche – Bulletin de la CPS no.5.			X		
Kronen, M. (2008). Combining traditional and new fishing techniques: Fisherwomen in Niue, Papua New Guinea and Wallis and Futuna. SPC Women in Fisheries Information Bulletin, 18, 11–15.			X		
Moncelon, S. (2017a). INTEGRE - Plan d'action du village de Mala'e, royaume d'Alo à Futuna.				X	
Moncelon, S. (2017b). INTEGRE Plan d'action du village de Leava, royaume de Sigave à Futuna.				X	
Malau A., Takasi A., Angleviel F., 1999. 101 mots pour comprendre Wallis et Futuna.		X	X		
Pollock, N. J. (1992). Giant clams in Wallis: Prospects for development.	X				
RF. (2005). Arrêté 2005 625 Approuvant et rendant exécutoire la délibération n°73/AT/05 du 25 novembre 2005 portant modernisation de la réglementation en matière de pêche et la commercialisation des produits de cette activité. 7.				X	
RF. (2020). Arrêté n°2020-795 portant création des listes des espèces protégées.				X	
Richard, G., Bagnis, R., Bennett, J., Denisot, M., Galzin, R., Ricard, M., & Salvat, B. (1982). Wallis et Futuna. Étude de l'environnement lagunaire et récifal des îles Wallis et Futuna (Polynésie occidentale). 101.	X				
Sourd A., Mailagi JP., 2015. Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna. STSEE		X			
BRL Ingénierie, 2018. Plan Pluriannuel de Développement du Secteur Primaire (PPDDSP) 2018-2030 de Wallis et Futuna.	X	X			
Bertram et al., 2015. Évaluation 2015 des stocks d'holothuries du lagon de Wallis. CPS	X				
Verducci, M., & Juncker, M. (2007). Faisabilité de la mise en place d'un plan de gestion des espaces maritimes (P.G.E.M.) à Alofi, Futuna et Wallis.pdf.	X	X	X	X	X
Wantiez, 2001. Étude de la structure et du fonctionnement de lagon d'Uvea, les poissons du complexe récifo-lagunaire. UNC	X				
Wantiez, L. (2001b). Expertise biologique du lagon d'Uvea (Wallis et Futuna) — Benthos des fonds meubles et le plancton.	X				
Wantiez. (2000). Expertise biologique de Futuna et Alofi Le substrat et les poissons coralliens.	X				
CPS, 2006. Wallis et Futuna, rapport de pays, profils et résultats des enquêtes réalisées à Vailala, Halalo, Leava et Vele. ProcFish/C/Co Fish	X	X	X	X	
Service de la Pêche et des Ressources Marines de Wallis et Futuna, 2020. Rapport de synthèse de la filière pêche professionnelle à Wallis et Futuna entre 2017 et 2019, analyses et perspectives.		X	X		

1. État de la ressource ; 2. Pratiques de pêche et évolution ; 3. Place de la pêche dans la vie sociale ; 4. Mesures de gestion ; 5. Actions de communication

## 2. Les éléments du diagnostic

### 2.1. Contexte

#### Un isolement géographique

Les îles de Wallis et Futuna sont littéralement deux « têtes d'épingle » isolées dans le Pacifique sud à égale distance des îles Fidji et Samoa :

L'île de Wallis, d'une superficie de 77,9 km<sup>2</sup> est la plus grande. Il s'agit d'une terre basse, dont le point le plus élevé, le Mont Lulu, culmine à 151 m d'altitude. Elle est bordée d'un lagon et d'une barrière de corail comportant quatre passes (Attali & Berthault, 2019)

À 230 km au sud-ouest de Wallis, Futuna et Alofi, dénommées également îles Horn, sont deux îles, montagneuses aux côtes très découpées, et difficiles d'accès par la mer. Les points culminants sont le Mont Puke pour Futuna (524 mètres) et le mont Kolofau pour Alofi (417 mètres). Futuna (46,3 km<sup>2</sup>) est une île sans lagon, avec un relief accidenté. L'îlot voisin, Alofi (17,8 km<sup>2</sup>), inhabité, est séparé de Futuna par un détroit large de 1,8 km (Attali & Berthault, 2019) et possède un petit lagon .

Les deux îles bénéficient d'un climat tropical humide et se situent dans la zone de naissance des cyclones.

En raison de la proximité de la zone de fracture nord fidjienne et de l'existence d'une faille passant par Futuna et Alofi, l'activité sismique y est régulière.

À Futuna, il existe un réseau hydrographique bien marqué, tandis que Wallis compte seulement quelques petites rivières temporaires ainsi que des lacs de cratère.



Les îles de Futuna et Alofi à gauche et de Wallis à droite



## **Une économie extrêmement dépendante**

Le nombre d'habitants de Wallis-et-Futuna s'élevait à 11 558 au 23 juillet 2018. La population a baissé de 22 % entre 2003 et 2018. Cette évolution s'explique en partie par la forte émigration des jeunes âgés de 20 à 35 ans.

Le territoire est fortement dépendant de l'extérieur pour l'énergie et les productions alimentaires.

Les exportations sont quasi nulles.

L'agriculture et la pêche demeurent des activités majoritairement « vivrières ».

La population active a été estimée à 4 182 personnes lors du dernier recensement, le 23 juillet 2018. À cette date, près de 47 % de la population en âge de travailler s'est déclarée active.

Le secteur public reste prépondérant, représentant 60,5 % de l'emploi total.

Les échanges et les communications avec les îles voisines Samoa, Fiji, Tuvalu, Tokelau et Tonga sont très limités.

## **Le statut de Wallis et Futuna**

L'archipel est placé sous protectorat français depuis 1888 et forment un territoire d'outre-mer depuis 1961.

La France reconnaît l'existence d'un roi à Wallis et de deux rois à Futuna pour les royaumes d'Alo et de Sigave.

Le foncier est pour l'essentiel sur domaine coutumier.

Il n'y a pas de cadastre ni de codification des droits fonciers coutumiers.

Le système coutumier de Wallis est en crise depuis 2005, deux chefferies se partagent un même territoire. Du fait du caractère hybride de la gouvernance de l'île, tout le système se voit fragilisé. Il est à noter que le système coutumier a toujours connu des périodes d'instabilités et il semblerait que cette situation est assez commune en Océanie (Blanchet, 2001).

Dès lors, on comprend que le contexte socio-économique de Wallis et Futuna est bien différent des autres pays et territoires de la région et que la réplique des modèles régionaux en termes de gestion des pêches est d'autant plus ardue.

## 2.2. État de la ressource

### 2.2.1. Données objectives

Les ressources de proximité n'ont pas fait l'objet d'évaluations depuis 2005 (I. Kronen et al., 2006), à l'exception des invertébrés commerciaux comme les holothuries (Bertram et al., 2015 ; Chauvet et al., 2011 ; C. Chauvet & Lemouellic, 2005), les langoustes et cigales de mer (Bosserele et al., 2017), les crabes de cocotier (Bosserele et al., 2018) et les trocas (Bosserele & Liufau, 2017 ; C. Chauvet et al., 2006 ; Chauvet et al., 2004).

Lorsque l'on considère les ressources récifo-lagonaires à Wallis et Futuna, Il est important de garder à l'esprit que, mise à part les quelques haut-fond de la zone, Wallis et Futuna fonctionnerait probablement en autorecrutement (Juncker, 2005). Ce relatif isolement affaiblit les possibilités d'échanges larvaires et donc de recolonisation en cas de surpêche et de mauvaises pratiques écologiques (Blanchet, 2001).

#### **Invertébrés**

**Bénitier** : A Wallis, on constate une faible densité de bénitiers *Tridacna maxima*, et tout particulièrement dans les zones facilement accessibles, au point que leur éparpillement pourrait porter préjudice au succès de la fécondation et, à termes, à la viabilité de cette ressource (Kronen et al., 2006 ; Pollock, 1992 ; Jaugeon et Juncker Obs. pers. 2020). A Futuna, le bénitier *Tridacna maxima* n'est pas gravement touché par la pêche bien que les estimations de densité moyenne soient faibles dans plusieurs endroits, et que la répartition des fréquences de taille indique une surexploitation (I. Kronen et al., 2006).

**Holothuries** : Les holothuries ont été exploitées dès les premières « intrusions » occidentales en 1830 (Poncet, 1967). Plus récemment, les holothuries ont été exploitées, par intermittence, de 1999 à 2013 à Wallis (Bertram et al., 2015). L'évaluation des stocks reflètent les faibles densités et l'hétérogénéité des stocks dans le lagon de Wallis. Les comparaisons des stocks entre 2005 et 2015 montrent l'impact de la pêche et de la dégradation des habitats sur l'état des stocks actuels (Bertram et al., 2015 ; Chauvet et al., 2011 ; C. Chauvet & Lemouellic, 2005 ; I. Kronen et al., 2006). Le territoire a mis en place un moratoire sur l'exploitation des holothuries depuis avril 2015 (Bertram et al., 2015)

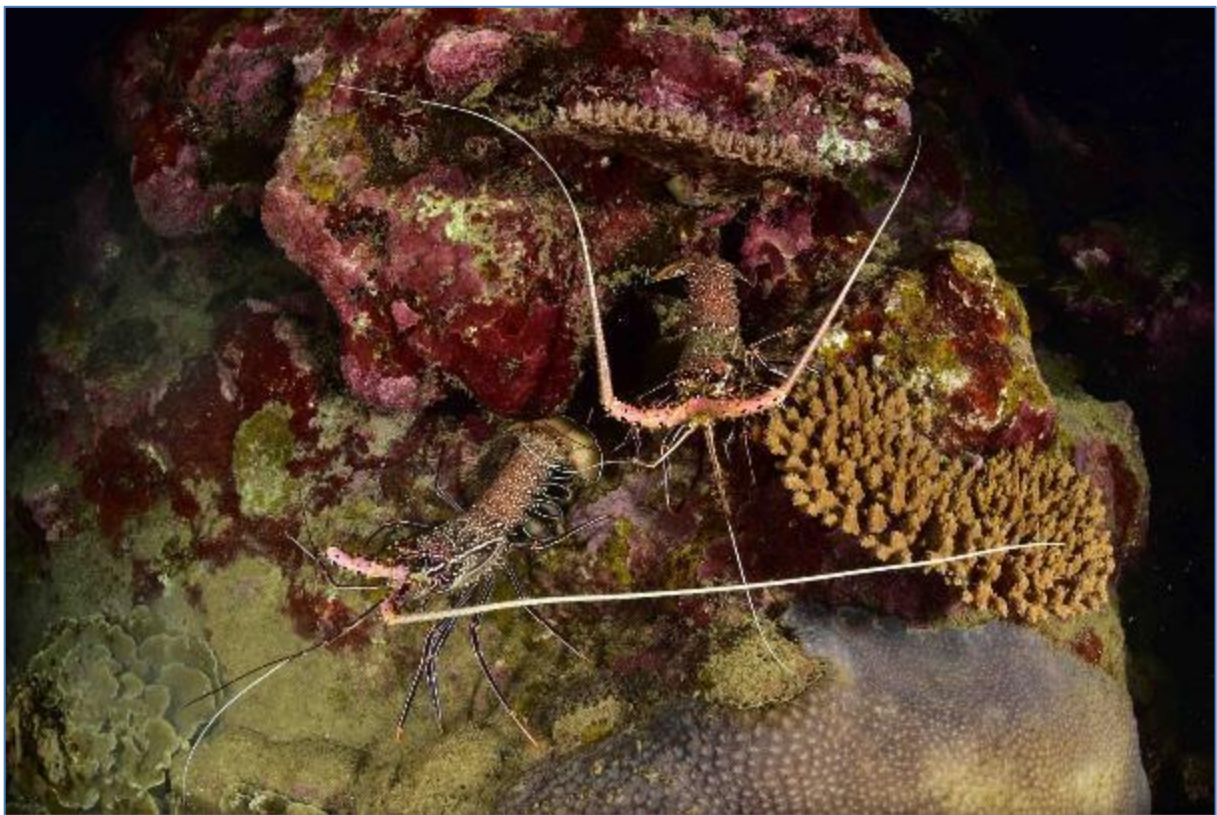
**Langoustes à Futuna** : les moyennes globales des Captures Par Unité d'Effort (CPUE) ainsi que des tailles relevées laissent supposer une exploitation soutenue. De faibles valeurs ont été relevées sur le platier alors que certaines stations de nage montrent des valeurs qui restent bien dans la norme régionale (Bosserele et al., 2017).

**Trocas** : Le troca est exploité à Wallis et Futuna depuis plus d'un siècle (O'reil, 1981) et il reste la seule ressource marine exportée. L'historique de l'exploitation de cette ressource révèle que les quantités exportées sont très variables dans le temps, avec des hausses ponctuelles, en particulier au début des années 2000 (jusqu'à 154 tonnes), qui ont de manière certaine affecté la ressource. L'exportation de coquilles de trocas est soumise à autorisation délivrée annuellement. En 2019 un exploitant de Wallis possédait une autorisation de 25 tonnes, il n'a pu exporter que 12 tonnes en raison de la pandémie de Covid-19. Les revenus générés par cette pêche sont très dépendants des quantités exportées et du cours du troca

qui oscille entre 280 et 400 CFP kg<sup>-1</sup> de coquille vide.

A Wallis, la dernière évaluation des stocks remonte à 2017 (Bosselle & Liufau, 2017). Les densités sont inférieures à la densité de référence régionale (500 ind/ha) en dessous de laquelle il n'est pas recommandé d'exploiter (Bosselle & Liufau, 2017 ; C. Chauvet et al., 2006 ; Claude Chauvet et al., 2004 ; I. Kronen et al., 2006).

A Futuna, les récifs de l'île abritent une population de trocas modérément touchée par la pêche. Le stock de gros animaux (>11 cm de largeur à la base) représente 32,6 % de la population. Ce ratio est relativement normal comme proportion d'individus à maturité dans une population assez peu exploitée. Dans d'autres pêcheries de trocas où le stock n'a pas été exploité depuis longtemps, ou dans lequel une taille maximum de >11 cm a été imposée pour la vente, cette portion du stock représente jusqu'à 50 % de la population. (I. Kronen et al., 2006).



Langoustes à Futuna – Crédit photo : Bastien Preuss

## Poissons

Étude UNC (Wantiez, 2000, 2001b, 2001a) :

En 1999, à Wallis les densités observées étaient relativement faibles et en 2000, 3 fois supérieures. Il est supposé qu'il puisse y avoir une forte variabilité avec notamment un fort recrutement de micro herbivores type poisson-chirurgiens en lien avec des conditions environnementales favorables.

Densité en 1999 = 2,53 poissons/m<sup>2</sup> ; en 2000 = 7,56 poissons/m<sup>2</sup>

Biomasse : 1999 = 42.97g/m<sup>2</sup> ; 2000 = 134.0 g/m<sup>2</sup>

En 1999 à Futuna, les densité (2.0 poissons/m<sup>2</sup>) et biomasse (89,1 g/m<sup>2</sup>) de poissons sur la pente externe comparable à ce qu'on trouve dans la région. Valeur nettement inférieure sur la zone littorale (le platier).

Procfish (I. Kronen et al., 2006) :

Vailala (moitié Nord de Wallis) : ressources en bon état, habitat récifal plutôt riche et en bon état. Toutefois, les populations de Lutjanidae, de Kyphosidae et de Siganidae observés sous l'eau présentent des ratios de tailles\* inférieurs à 50 pour cent, témoignant de l'impact de la pêche sélective, probablement au fusil au harpon. Une évaluation détaillée à l'échelle du récif a également mis en évidence une forte biodiversité ainsi qu'une abondance et une biomasse égales de poissons herbivores et carnivores.

À Vailala (moitié sud de Wallis), la pêche a une vocation vivrière ; la plupart des prises proviennent des récifs intérieurs, mais les ressources de l'arrière-récif semblent reculer (baisse de la densité et de la biomasse, des tailles et du ratio des tailles, et prédominance des herbivores par rapport aux carnivores).

À Halalo (moitié Sud de Wallis), les ressources en poissons semblent en bon état. La densité, la biomasse et la biodiversité des poissons sont très inférieures à Vailala. Toutefois, on constate des différences marquées entre l'abondance des récifs externes et la pauvreté du lagon et des récifs côtiers protégés. Les tailles des poissons et les ratios de tailles sont particulièrement faibles sur les récifs intermédiaires. L'incidence de la pêche sur la taille moyenne des poissons est principalement due aux techniques de pêche employées (filet maillant et fusil à harpon) plutôt qu'à la fréquence des prises.

Futuna : Ressources pauvres en raison du peu d'habitats récifaux. Les espèces généralement signalées dans les premiers 10 mètres de fond n'ont pas été observées durant les comptages visuels en plongée bien qu'elles soient pêchées à la palangrotte. Leur présence à des profondeurs supérieures à la normale pourrait signaler un début d'impact sur certaines familles de poissons carnivores tels que les Lethrinidae (becs de cane...). La pente externe ne semble pas impactée par l'activité humaine contrairement au platier.

\*Le ratio de taille, à savoir le ratio entre la taille moyenne observée d'une espèce et la taille maximale que cette espèce adulte devrait normalement atteindre est fréquemment employé comme indicateur de la pression de pêche.

## **Les récifs**

Les résultats du programme de suivi des récifs mis en place par le Criobe de 1999 à 2005 montrent une relative stabilité des récifs sans changements importants. On note des valeurs plus importantes de recouvrement corallien à Wallis, où les pentes externes sont isolées des terres habitées par un lagon de 1 km ou plus de largeur, qu'à Futuna et Alofi. Les valeurs de recouvrement relativement plus faibles observées à Futuna et Alofi sont probablement dues à l'absence de lagon sur ces îles où, de ce fait, les contacts avec les perturbations d'origine humaine sont plus directs et plus fréquents. Plusieurs stress d'origine anthropique tels que rejets d'eaux usées, érosion terrestre, pêche au poison ou à la dynamite ont été identifiés sur les îles prospectées (Y. Chancerelle, 1999, 2002 ; Yannick Chancerelle, 2005, 2008 ; Juncker & Vanai, 2002 ; Richard et al., 1982).



Coraux à Alofi. Crédit photo : Bastien Preuss.

## Ciguatera

Jusqu'à très récemment les poissons du lagon de Wallis ainsi que des récifs de Futuna-Alofi étaient exempts de risque ciguatoxique. L'absence de Ciguatera permet la consommation de toutes les espèces, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des pays de la région. Depuis quelques années, il semblerait qu'il y ait de plus en plus de cas de Ciguatera recensés à Futuna (20 cas en 2020). Le problème semble, pour le moment, se concentrer sur la côte ouest du royaume de Sigave. Les données récoltées au travers de campagnes de comptage sont très éparées. On note 3 campagnes significatives ces 20 dernières années ainsi que des études ponctuelles sur des ressources spécifiques telles qu'Holothuries, langoustes ou crabes de cocotiers.

**Les études montrent une ressource dont l'état n'est pas mauvais mais qui présentent des signes d'exploitation non durable, particulièrement à Wallis où les techniques de pêche impliquant les filets maillants et le fusil harpon, particulièrement la nuit, sont pointées du doigt.**

L'étude de Bell et al 2012 avance une productivité du lagon de Wallis de 213kg/hab./an pour une consommation estimée de 75kg/hab./an, une pression de pêche en apparence faible, mais qui ne prend pas en compte les pratiques de pêche employées.

### 2.2.2. Perceptions des différents acteurs

**1969 (Hinds)** : les pêcheurs sous-marins déclarent que dans les dernières 5 à 8 années, le nombre de grands mérours, perroquets et napoléons a considérablement diminué. Ils admettent facilement que cela est dû au nombre grandissant de fusil sous-marin vendus ainsi qu'à la mauvaise pratique de la chasse sous-marine de nuit réalisée à l'aide de lampes électriques étanches. Ces torches éblouissent les poissons en faisant ainsi des proies faciles pour les pêcheurs. Cette pratique devrait être stoppée et le nombre de fusils limité, par exemple par le biais d'une licence annuelle.

**2020** : Seuls 10 pêcheurs professionnels ont pu être mobilisés pour les consultations. Certains (5) expriment une perception claire de diminution des ressources dans le lagon et pointent clairement du doigt la mise en œuvre de pratiques non durables et notamment la chasse sous-marine de nuit ou les filets laissés en place trop longtemps. Cette diminution des ressources se traduit par la nécessité de plonger plus profondément (au-delà des 20 mètres) et de passer plus de temps en mer.

Pour d'autres, (3) la perception est totalement opposée, toujours une quantité de poissons à même de satisfaire les besoins de l'activité et une remise en cause du caractère destructeur de la chasse de nuit. Les 2 derniers n'ont pas pu se prononcer n'étant sur le territoire depuis suffisamment longtemps.

Les pêcheurs vivriers n'ont pas pu être mobilisés malgré les efforts du Service de la Pêche. D'après les enquêtes réalisées par celui-ci, il semblerait qu'il y ait eu une évolution de la perception des ressources entre 2018 et 2020, la grande majorité des pêcheurs non-pro ne voyaient pas de diminution en 2018 alors qu'en 2020, la perception était inverse sans que la cause en soit connue.

D'après les entretiens individuels réalisés par le Service de la Pêche, la majorité des pêcheurs de Futuna n'ont pas constaté de changements significatifs de leur vivant en ce qui concerne les populations de poissons. Il y a peut-être moins de gros individus mais il y a toujours assez de poisson.

Les pêcheurs interrogés lors de ces mêmes entretiens témoignent d'une diminution des stocks de bénitiers. Il y a moins de gros bénitiers et il faut aller plus profond pour les trouver.

Les pêcheuses consultées à Wallis perçoivent une diminution de la ressource en poissons à l'intérieur du lagon et les palourdes sont plus loin. Les raisons invoquées incluent la chasse sous-marine de nuit, le recul du sable ou les déchets.

Les pêcheuses de Futuna ne perçoivent pas de problème de diminution a priori mais après des questions spécifiques, elles dressent une liste de tout ce qui a disparu ou quasiment (Alili, trocas, bénitiers, poulpes, holothuries, moules) sans pour autant exprimer d'inquiétude. Pourtant, il semblerait que l'activité de pêche à pied à Futuna a régressé du fait de la diminution des ressources (Blanchet, 2001).

**La perception de l'état des ressources est très variable. Il semblerait par ailleurs qu'il y ait un certain fatalisme par rapport à la diminution de certaines espèces qui n'incite pas à réagir.**



« Sans la pêche, il n'y a pas moyen de vivre » pêcheur de Futuna. Crédit photo : Baptiste Jaugeon.

**Note :**

L'enquête Budget des Ménages 2020 devrait pouvoir compléter ce diagnostic au travers des questions

P 926/928 : Pensez-vous qu'il y a plus, moins ou autant de poissons/fruits de mer qu'il y a 10 ans ?

P927/929 : Quelle pourrait être la raison principale pour laquelle il y a moins de poissons/fruits de mer de nos jours ?

### **2.3. Les pratiques de pêche et leur évolution**

De manière générale la pêche récifo-lagonaire à Wallis et Futuna est très peu mécanisée, multi-espèce et multi-métier. La plupart des embarcations sont de petite taille (entre 4 et 6 mètres) avec des motorisations de 40 cv. Très peu de pêcheurs détiennent un GPS ou un sondeur et le matériel de sécurité est bien souvent absent. La pêche est principalement destinée à la consommation familiale et aux échanges coutumiers avec des ventes limitées destinées à couvrir certaines dépenses. Une partie des pêcheurs tente de générer un véritable revenu de leur activité mais ils n'ont en général aucune notion de gestion (en particulier d'amortissement), le matériel est souvent mal entretenu et les sorties sont irrégulières et en général liées à des besoins financiers immédiats. Seul un nombre restreint de pêcheurs peut être considéré comme véritablement « professionnel ».

#### ***Évolution du nombre de pêcheurs (ceux qui pêchent au moins une fois par semaine) :***

Il est difficile de connaître l'évolution de nombre global de pêcheurs, le recensement général agricole réalisé en 2001 ne recensait que les pêcheurs qui avaient un bateau.

En 2014, le recensement général agricole suivant a permis de recenser 2632 pêcheurs dont 736 à Futuna et 1896 à Wallis.

Tableau récapitulatif des données sur la pêche du recensement général agricole de 2014 :

	Wallis	Futuna	Total
Nombre d'exploitation déclarant avoir une activité de pêche	395	263	658
% des exploitations qui pratiquent la pêche	29%	40%	
1 pêcheur/exploitation	65%	68%	
2 pêcheur/exploitation	23%	25%	
% d'exploitation qui pêche au filet	50%	49%	
Fréquence principale de pêche au filet	1 à 2 fois par semaine		
% d'exploitation qui pratique la chasse sous-marine	55%	27%	
% de ces exploitations qui pratique la chasse sous-marine <b>de nuit</b>	42%	53%*	
Fréquence principale de pêche sous-marine	1 à 2 fois par semaine		
Autre pêche	Palangrotte 38%	Ramassage coquillages Crustacés Trainee ±20%	
Zone de pêches privilégiées	Large, récif	Large, récif	

\*53% des exploitations qui pratiquent la chasse sous-marine (53% des 27%)

### **Les pêcheurs professionnels**

Le statut du pêcheur professionnel existe depuis 2005 (RF, 2005). Il permet notamment de commercialiser le produit de sa pêche et de prétendre à l'aide aux carburant, aux exonérations de taxes et aux aides à l'équipement.

Un suivi régulier des captures est réalisé par le Service de la Pêche depuis 2006 par le biais des fiches de pêche que chaque pêcheur professionnel remet mensuellement comme condition au versement de l'aide au carburant.

Tableau : production et effort de pêche d'après les fiches de pêche des pêcheurs licenciés entre 2017 et 2020

	Wallis				Futuna			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Nombre de pêcheurs licenciés	15	14	18	26	4	9	13	15
Nombre de sorties	595	608	551	621	202	592	662	357
Production totale (Tonnes)	22	21	23	21	9	25	27	16
Production vendue (kg)	19	20	21	18.3	7	21	24	13.4
Valeur (M.CFP)	17,8	18,7	19,1	18.8	6,4	23	25,8	16.0
Moyenne de sorties/navire actif	37	47	42	37	67	59	55	40



Entre 2017 et 2019, on compte une quinzaine de pêcheurs professionnels à Wallis, nombre stable, qui sont modérément voire peu actifs sur les trois années considérées. En 2020, le nombre de pêcheurs licenciés a fortement augmenté en fin d'année à la suite d'un événement organisé par le Service qui a contribué à faire connaître le statut et ses avantages. Une partie significative des prises concernent les espèces lagunaires, prisées par les wallisiens.

A Futuna, le nombre de pêcheurs enregistrés a quasiment doublé entre 2017 et 2019, passant de moins de 5 à plus de 10. Dans le cas de Futuna, il s'agit essentiellement de pêcheurs au large qui ne ciblent pas d'espèces récifales.

Néanmoins, tant à Wallis qu'à Futuna, tous les pêcheurs licenciés ne rendent pas de fiches de pêche. Cela ne permet pas au Service de la Pêche de suivre leur activité. Ainsi, en 2020, seul 15 pêcheurs wallisiens et 9 futuniens ont rendu des fiches.

### **Évolution du nombre de bateaux**

Le nombre de bateaux a grandement baissé entre 2001 et 2014 en raison de la fermeture de l'atelier de construction naval, passant de 310 à 181 soit un déclin de 42 %. Cette diminution est encore plus spectaculaire pour les bateaux en bois, dont on dénombrait 206 unités en 2001 et seulement 38 en 2014. En 2014, les bateaux sont surtout faits d'aluminium et de fibre (Sourd & Mailagi, 2015).



La mise à l'eau de Pouvalu, Vele, Futuna. Crédit photo : Baptiste Jaugeon

### ***Les pratiques actuelles***

La plupart des pêcheurs sont pluriactifs. Ils sont agriculteurs, artisans, éleveurs et pêcheurs. A Futuna, certains pêcheurs tirent également des revenus substantiels de la culture du tabac (Sourd et Mailagi, 2015).

La pêche est avant tout vivrière et la vente répond souvent à un besoin ponctuel (fête, besoin de liquidités, coutume...) dépendant du calendrier de la communauté. La pêche dépend également de la saison, la météo, les marées et la lune.

## **Techniques**

### **Wallis**

La pêche au fusil :

A Wallis, la plupart des pêcheurs chasse de nuit car il est plus facile de capturer les poissons endormis, mais ils déclarent tous préférer chasser de jour car il y a plus de diversité dans les espèces pêchées. Une bonne chasse de nuit peut permettre de ramener plus de 50 kg de poisson par personne. Il s'agit souvent de poissons chirurgiens et de poissons perroquets.

La pêche aux bénitiers et aux poulpes est de moins en moins pratiquée car ces produits se font rares dans le lagon (George, 2007).

La pêche aux holothuries : pêche pro à l'export pratiquée depuis 1990, puis de 2001 à 2005 et de 2010 à 2013.

Au sein des pêcheurs professionnels, la traine est une technique de plus en plus fréquente, à l'extérieur du lagon. Le filet reste une technique très pratiquée dans le lagon bien que peu de pêcheurs professionnels la pratique.

### **Futuna**

La pêche au fusil : pas vraiment de sélection de poissons cibles et ils sont parfois inférieurs à 15 cm. Elle se pratique couramment la nuit et est associée à la capture des langoustes (Gossard, 2007).

Pour les professionnels, l'absence de lagon à Futuna fait que les techniques majoritaires sont la traine et la palangrotte profonde.

### *Zones de pêche*

Selon les données du service de la pêche, à Wallis, les zones les plus pêchées par les pêcheurs professionnels sont à l'extérieur du lagon, au Nord et à l'Ouest mais les rendements sont meilleurs au Sud et à l'Est (zones plus préservées de l'effort de pêche).

A Futuna, les zones de pêche évoluent selon les zones de présence de la gratte mais Alofi reste une zone très prisée des pêcheurs professionnels.



Cartographies des zones de pêche (Egretaud et al., 2007a, 2007b).

## Prises

Chez les professionnels de Wallis ce sont les chirurgiens et nasons qui sont principalement pêchés alors que ce sont les thonidés à Futuna. Les prises restent cependant variées.

Chez les pêcheurs de subsistance, les prises ne sont pas spécifiques et concernent l'ensemble des espèces y compris les holothuries. Les wallisiens mangent tous les poissons et invertébrés.

Cette diversité des prises permet de répartir la pression de pêches sur de nombreuses espèces.

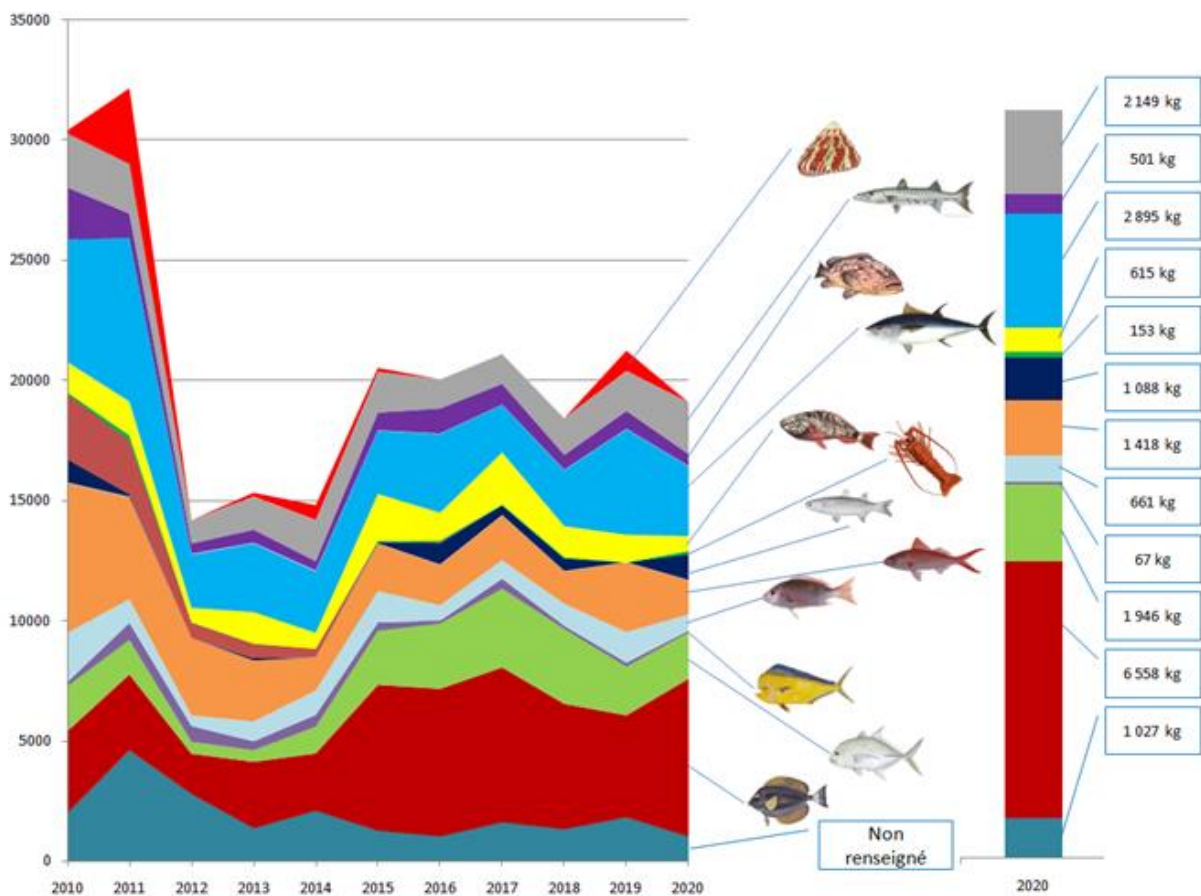


Figure. Familles d'espèces le plus souvent pêchées à Wallis en 2020 par la flottille de pêche bénéficiant de l'aide au carburant- données déclaratives issues des fiches de pêche.

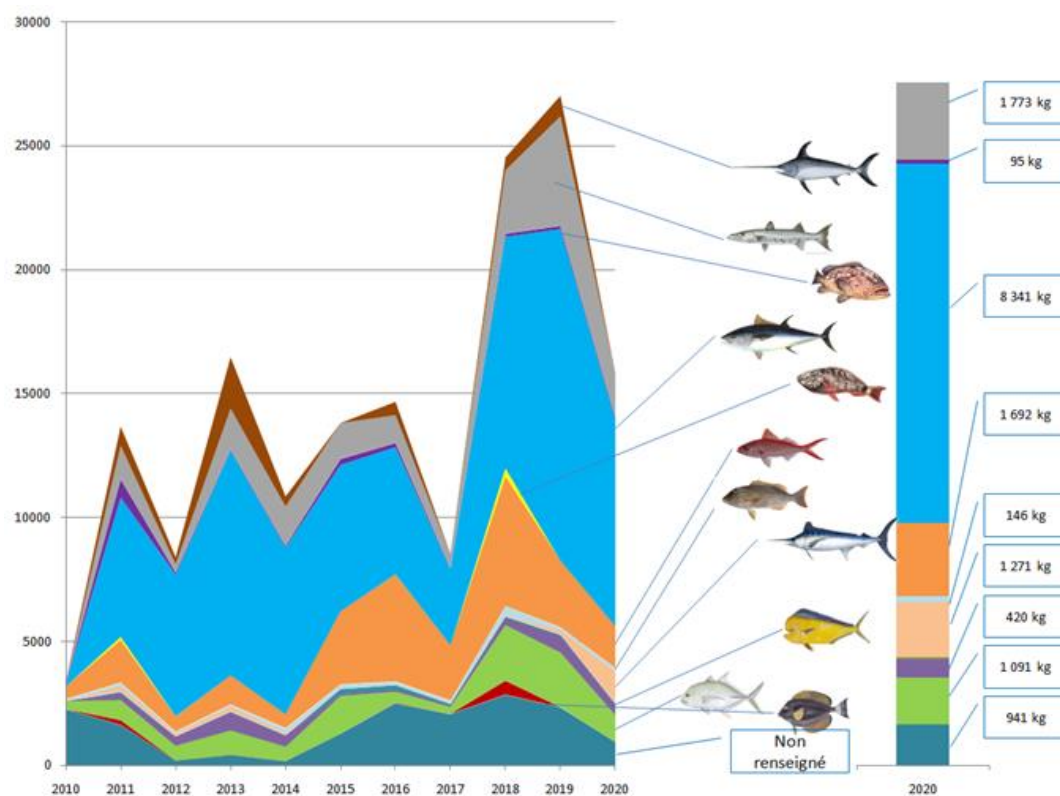


Figure. Familles d'espèces le plus souvent pêchées à Futuna en 2020 par la flottille de pêche bénéficiant de l'aide au carburant- données déclaratives issues des fiches de pêche.

## Les pratiques traditionnelles

- **Wallis**

Extrait de (MALAU et al., 1999) :

Autrefois, la pêche dite taukanahe pouvait réunir plusieurs villages du district de Hihifo, et s'effectuait au moyen d'un filet long parfois de deux kilomètres, chaque maisonnée en confectionnant une portion à partir de ficelle en fibre de fau (*Hibiscus tiliaceus*) ou de kea, une variété d'arbre à pain (*Artocarpus altilis*). Les tautai (« maître de pêche ») repéraient à l'avance un grand banc de mullets. Tôt le matin, avec le filet transporté par plusieurs pirogues, commençait l'encerclage du banc, sous la direction des tautai. Finalement, les extrémités du filet se rejoignaient, emprisonnant les mullets ; une telle pêche pouvait être très fructueuse, permettant parfois une distribution dans toute l'île, des parts étant réservées au Lavelua\* et à la chefferie du district. Le faga, organisé par les femmes, consistait à installer sur le platier, à un endroit où l'on avait observé que les poissons suivaient la marée descendante, un barrage en palmes de cocotier. Étaient ménagées des issues où se postaient des femmes armées de kenu (épuisettes). (Malau, 1999)

Les wallisiens savaient tirer parti du comportement particulier de certains poissons. Ainsi, en période d'alizé, par temps de vent soutenu, accompagné d'averses, nefu (petit poisson de la famille des Engraulidés) envahissait la baie de Gahi, et ikahake (poissons de toute espèce réunis, dit-on, pour frayer) montait sur le récif-barrière. Ils étaient capturés, et nefu l'est

encore, précautionneusement, sans être harponnés ni assommés, et on évitait l'intervention de personnes malades ou blessées. Mahe fotu' aika, un ministre coutumier, avait pour charge d'accompagner les pêcheurs de ikahake. (Malau, 1999)

Existaient aussi à Uvea des techniques de pêche n'impliquant pas forcément de nombreux participants, telles que le harponnage au vela (foène) ou l'empoisonnement des poissons avec l'amande du futu (*Barringtonia asiatica*), la racine du kavasasa (*Jerristrifoliata*) ou l'écorce du kava-huhu (*Tephrosia purpurea*). (Malau, 1999)

## **Futuna**

La pêche du Atule (M. Kronen, 2008)

Le sélar coulisou (*Selar crumenophthalmus*), atule en langue locale, est une ressource traditionnelle spéciale pêchée exclusivement par les femmes à Futuna. Bien que les femmes aient signalé des variations au niveau de la saisonnalité et de l'abondance d'atule le long des bordures littorales habituellement exploitées, elles perpétuent la tradition en pêchant ce poisson entre janvier et juillet de chaque année. Pendant la haute saison, en règle générale, au moins deux à trois femmes, voire souvent l'ensemble des femmes (20-30) d'une communauté, pêchent l'atule trois à quatre fois par semaine. Elles déploient un filet maillant de 200 mètres de long (ou 2 filets de 200 mètres) dans des eaux peu profondes (Fig. 13) et utilisent une pirogue traditionnelle en bois pour transporter le filet et les captures. Chaque sortie de pêche dure à peu près deux heures et les captures ne sont pas mises sous glace. Elles capturent en moyenne 50 à 100 atule d'une longueur à la fourche de 24-32 cm. Il nous a été indiqué que, par le passé, les captures étaient bien plus importantes et atteignaient en moyenne 500 à 1000 atule pour une même longueur à la fourche. La tradition interdit la vente des prises d'atule ; les captures sont distribuées entre les pêcheuses et les autres membres de la communauté.

Les pratiques traditionnelles des femmes sur le platier à Futuna

La pêche individuelle ou en petits groupes se pratique à l'épuisette (kukuti) dans les mares surchauffées par le soleil de midi (velavela). Le ramassage de coquillages (huîtres, trocas, bénitiers) se fait au hasard d'une promenade. On ramassait autrefois des algues. En certains endroits, les femmes construisent des murets de pierre parallèles au rivage formant des pièges qui se remplissent au flux. Elles placent leurs épuisettes le long du couloir de sortie lors du reflux et remplissent leurs paniers de petits poissons souvent dégustés sur place. Ailleurs, les cailloux sont regroupés en tas au-dessus d'une mare où l'on pose le panier et les poissons viennent s'y réfugier quand la marée descend. A marée basse, les femmes soulèvent les pierres pour récupérer le panier et les poissons. Le long du tombant on capture de plus grosses prises en déployant un grand filet ou en lançant l'épervier. Enfin, une ou deux fois l'an, un groupe organise une pêche au poison (aukavaga). La veille, les femmes râpent les fruits du futu. À marée basse, elles dressent des murs avec des feuilles de bananiers et des cailloux puis répandent le poison dans la mare, endormant ou tuant les poissons qu'il suffit alors de ramasser (MALAU et al., 1999).

Impact des pratiques traditionnelles sur le platier à Futuna

- Futuna (Galzin, 1985) : Pratiques traditionnelles fugu et la construction de piège en cailloux sur le platier.

Parmi les espèces pêchées, 58 % étaient au stade juvénile (chirurgiens, mérours, empereurs). « A marée basse, le récif est un rendez-vous autant pour les hommes que les animaux de l'île. Les habitants collectent tout ce qui est comestible pendant que les cochons fouillent et retournent chaque pierre, causant la destruction toute la faune et la flore sciaphile ». Ces deux méthodes ne causent pas seulement la disparition des populations de poissons sédentaires du platier mais contribuent également à la diminution des stocks de poissons de la pente externe puisque la plupart des juvéniles de ces poissons de la pente externe trouvent abris sur le platier lors de leur phase juvénile pendant laquelle ils sont pêchés de manière non sélective.

Avec la combinaison de ces méthodes traditionnelles non-sélectives et l'introduction de nouvelles méthodes, on peut observer une augmentation considérable de l'exploitation non sélective des poissons du platier de Futuna (Galzin, 1985).

#### **2.4. La place de la pêche dans la vie sociale**

Pour les Wallisiens et Futuniens le platier est un espace intégré à la vie traditionnelle. Il permet de compléter la ration alimentaire par des pêches ou des cueillettes variées et judicieuses et, pendant longtemps, il était le domaine de divagation des cochons pêcheurs ... Ce sont généralement les femmes et les enfants qui accaparent le platier afin d'en retirer la ration quotidienne de protéines. (Malau, 1999)

##### **Destination de la pêche**

En 2007, La pêche de subsistance représente une production annuelle de 840t contre 121t pour la pêche professionnelle (Gillett, 2016).

En 2005-2006 86% du poisson pêché à Wallis et Futuna était autoconsommé (Bell *et al.*, 2009).

Dans les années 1990, la consommation en poisson par habitant était estimée à 66,9 kg/an (Gillett and Preston 1997), en 2005 et 2006, la moyenne était estimée à 74,6 kg/hab./an dont 98 % était du poisson frais (Bell *et al.*, 2009). En 2014 la consommation était estimée à 68,7Kg/hab./an (RGA, 2014).

En 2019, 78 tonnes de produits de la mer ont été importés dont 39 tonnes la moitié en conserve.

La commercialisation suit un circuit de vente plus ou moins long :

- Achat direct à l'arrivée du bateau par les membres de la famille ou les personnes résidant à proximité, filière de commercialisation principale à Futuna.
- Des tournées de vente à des particuliers ou des magasins, majoritaire à Wallis.

Le magasin minimag de Mua est un des magasins où les pêcheurs sont assurés de vendre leur production pour un prix moyen de 1000 F CFP par kg. Il existe un prix unique préconisé pour la vente du poisson à Futuna de 1200 francs/kg et une catégorisation en poisson du lagon (950 francs/kg) et poisson du large (1150 francs/kg). Néanmoins, certains pêcheurs vendent leurs poissons à des prix différenciés selon le client et la famille. Par exemple, le thon est parfois vendu à 1300 francs/kg ainsi que les vivaneaux profonds.

Le territoire a pu compter 3 poissonneries opérant en même temps, certaines proposaient des plats préparés, filets et darnes comme la poissonnerie Halamaitai à Falaleu

Futuna : la pêche est essentiellement destinée à l'autoconsommation et fait l'objet de don et de troc mais est remplacé progressivement par la vente. Contrairement au passé, le produit de la pêche ne sont plus aussi prisés qu'avant pour la célébration des katoaga, néanmoins, le poisson est toujours recherché pour les kai, les communions, les confirmations et les mariages. L'activité s'apparente plus comme un moyen de satisfaire ses désirs de consommer du poisson pour changer le quotidien, d'où les fréquences très variées difficiles à estimer (Gossard, 2007).

Destination de la pêche (en tonnes)	Wallis	Futuna
Coutume	144	76
Autoconsommation	388	255
Vente	114	65

Destination de la pêche par les ménages en 2014 (RGA, 2014)

## Dépendance à la ressource

RGA 2014 :

1/3 des ménages pratique la pêche (660) dont 30% vendent. Parmi les pêcheurs qui vendent seul 0.75% ne pêchent que pour vendre. Les produits de la mer arrivent en 39<sup>ème</sup> place des produits consommés.

**La dépendance à la ressource est relativement faible mais elle peut fortement varier d'un village à un autre à Wallis ainsi qu'entre Wallis et Futuna.** A Halalo, en 2006, 70% des ménages étaient financièrement dépendant de la pêche dont 38% en tirait leur revenu principal. Dans le village de Vailala, 40% des ménages étaient financièrement dépendant et 19% en tirait leur revenu principal. La consommation de poisson frais était de 80kg/ha/an contre une moyenne territoriale bien inférieure (54kg/ha/an). Ces 2 villages sont considérés comme des village de pêcheurs où la dépendance est la plus forte.

A Futuna, la pêche n'est pas une source de revenu importante mais la consommation de poisson frais de 52,99 (±5,13) kg/hab./an est supérieure à la moyenne régionale (20kg/hab./an) (CPS, 2006).

## Croyances

- Futuna (CPS,2000) : pour les femmes, il convient de ne pas parler de la pêche avant le départ, de préparer le matériel en silence et dans le plus grand sérieux afin « que le diable ne suive pas pour empêcher le poisson d'entrer dans les filets ». Pour les hommes, il ne faut pas attirer l'attention sur le fait qu'ils s'apprêtent à partir à la pêche. Hommes et femmes croient qu'il ne faut pas qu'un enfant pleure à la maison au moment du départ.

- « Les grands-parents disaient que si tu relâches un poisson, tu n'auras plus de poisson de toute la journée ».
- A Wallis, les lieux qui ont été le théâtre d'un accident de pêche fatal sont évités pendant un certain temps, par superstition

## **Le foncier marin**

### **Position du Président de la commission**

Le lagon est une compétence partagée entre l'État et la Chefferie, c'est prévu ainsi dans la Déclaration des Océans qui reste encore à être signée.

### **Position du Président de l'AT**

Bien que ce soit acté que le foncier est sous l'autorité du territoire. Ce qui concerne le lagon doit être fait en concertation avec la Chefferie.

Les habitants considèrent également que la zone marine en face de chez eux leur appartient.

### **Perception du foncier selon les coutumiers** (faipule de Hahake)

Pour les familles il n'y a pas de limites, les terrains ne s'arrêtent pas où la mer commence. Pourtant le lagon appartient à la chefferie. Les décisions de la chefferie priment sur toutes les autres décisions.

« Attention vous communiquez dans un langage différent du nôtre, vous nous parlez de zone mais dans l'esprit des Wallisiens et des futuniens il n'y a pas de limites ni d'espaces » selon Heu, chef de village de Vaitupu.

La position du Président de l'AT est cohérente avec les dispositions du code de l'environnement (article E.322-1) qui prévoient que "l'opportunité et les modalités du classement d'une zone sont discutées en séances de la Commission de l'Assemblée territoriale chargée des questions environnementales, auxquelles sont conviées toutes les autorités concernées, notamment coutumières, de sorte à garantir une concertation profonde et efficace". La décision du classement est ensuite prise par délibération spéciale de l'Assemblée territoriale.

Les différences de perception selon les acteurs renforcent la nécessité d'une concertation en amont telle que prévue par le code de l'environnement.

## **2.5. Les problèmes autre que la pêche impactant les écosystèmes côtiers**



Les activités terrestres peuvent également avoir un impact sur les ressources côtières. Les apports terrigènes, les remblais, les extractions de sable, les élevages porcins et les assainissements non conformes sont autant de pressions sur le littoral.

A Wallis, en 2002, le rapport de Carex estimait que 32% du linéaire côtier était artificialisé (CAREX Environnement, 2002).

A Futuna, le récif frangeant a subi sur environ un tiers de l'île un soulèvement par suite du tremblement de terre de 1993. Il en a résulté une dégradation importante de la couverture corallienne sur ce segment. Cette partie du récif est sur la côte sous le vent de l'île, là où se trouve l'essentiel de la population et donc cette zone est soumise à des perturbations anthropiques (pêche à pied, rejets domestiques et agricoles. La partie au vent de l'île de Futuna est relativement peu soumise aux perturbations anthropiques. Il en est de même des récifs bordant Alofi (Blanchet, 2001).



Effluents d'élevage et artificialisation du littoral – Prolifération de cyanobactéries sur le récif.  
Crédit photos : Bastien Preuss - DSA

## **2.6. Les mesures de gestion**

- Les acteurs intervenant dans le secteur des ressources marines sont très nombreux, administration de l'état et du territoire, coutumiers, pêcheurs, commerçants, consommateurs...
- La pêche est placée sous l'autorité du service de la pêche au sein de la direction des services de l'agriculture de la forêt et de la pêche. Le service a pour mission d'appuyer les activités traditionnelles et d'améliorer le mode de vie de la population en facilitant l'introduction de nouvelles techniques. Elle est aussi de mettre en œuvre une politique de développement économique permettant un meilleur approvisionnement du marché local.
- 1969 (Hinds) : il faudrait introduire des tailles minimums pour les poissons sédentaires du récif afin d'éviter la diminution de leurs stocks par la pêche des juvéniles. Afin de rendre les mesures effectives, il faudra mettre en place du contrôle qui devra être effectué par les agents de police et des chefs de village qui pourraient être recrutés comme gardes-pêches honoraires avec la compétence de rapporter des infractions au Directeur de l'Agriculture afin d'engager des poursuites.

### **Mesures actuelles et traditionnelles**

- Réglementation
- Moratoire sur l'exploitation des holothuries depuis avril 2015 (CPS, 2015)

La gestion coutumière de la pêche a longtemps consisté à organiser les activités collectives de la pêche dans le cadre de prestations en nature, de fêtes ou d'échanges cérémoniels. Elle s'applique aussi à gérer les pratiques de pêche en réglementant l'accès à certains lieux ou en promulguant un interdit (tapu) à certaines périodes de l'année sur certaines espèces de poissons (Blanchet, 2001; Burrows, 1936, 1937).

Selon les déclarations de certains pêcheurs professionnels et des coutumiers du nord de Wallis lors de l'atelier du mois de décembre 2020, il semblerait que la chefferie ait interdit la pêche à la tortue et la chasse sous-marine de nuit il y a quelques années. Il y aurait eu quelques sanctions coutumières. Cependant, ces interdictions auraient été arrêtées du fait de leur non-respect et de l'absence d'effet des sanctions.

### **Élaboration de la réglementation**

La réglementation des activités de pêche est composée de quelques arrêtés pris en 1994 en application de la délibération 37/CP/1994 qui habilite le Préfet à prendre tous arrêtés dans cette matière pour les eaux sous compétence du territoire, et désigne les services compétents pour la police de la pêche. Cette première réglementation a vocation à protéger les ressources les plus vulnérables, sans considération de la destination des produits (vente ou autoconsommation) :

- en interdisant les pratiques destructrices (pêche à l'explosif et au poison, utilisation de grands filets, chasse sous-marine de nuit...)
- en imposant des tailles minimales de capture pour quelques espèces

- en réglementant la taille des mailles des filets dormants

Cet arsenal rudimentaire a été complété en 2005 par la délibération 73/AT/2005 portant modernisation de la réglementation et statut du pêcheur professionnel, contenant des dispositions de protection des espèces sensibles, ainsi que la limitation des captures et l'interdiction de vente pour les non-professionnels.

Par ailleurs le Service Territorial de l'Environnement a récemment fait adopter une liste des espèces protégées qui interdit la capture des tortues, napoléons et certaines espèces d'invertébrés (holothuries, triton géant...) (RF, 2020).

Il ne ressort d'aucune consultation que des acteurs aient été associés à l'élaboration de la réglementation qui a été mise en place en 1994 par arrêtés préfectoraux pris en vertu d'une délégation expresse de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, que ce soient les pêcheurs, la chefferie (Faipule et Ministre) ou les élus (Président de l'AT et Président de la Commission du secteur primaire).

### **Connaissance de la réglementation**

Les pêcheurs professionnels connaissent la réglementation mais à l'échelle des pêcheurs de subsistance ou de la population en générale, elle ne semble pas largement maîtrisée en intégralité, certaines règles sont connues, d'autres moins. Il est parfois difficile de faire la différence entre méconnaissance réelle et mauvaise foi.

L'enquête auprès d'une cinquantaine de lycéens a montré une forte méconnaissance de la réglementation.

### **Respect, acceptation et application de la réglementation**

La réglementation semble respectée par une minorité et ignorée par une majorité. Certaines règles font débat même parmi les pêcheurs professionnels :

- l'interdiction de la pêche à la tortue
- l'interdiction de la pêche du Napoléon

L'interdiction de la chasse sous-marine de nuit est rejetée par une grande partie des pêcheurs, y compris des professionnels. Pour certains, cette pratique est indispensable à la plupart des pêcheurs vivriers. L'intérêt de cette règle n'est globalement pas compris.

Les règles relatives à la taille et au grainage des langoustes à Futuna et à Wallis sont globalement connues, comprises et acceptées. Il semblerait qu'il n'y ait quasiment plus de petits individus ou grainés qui soient proposés à la vente à Futuna mais cela reste à confirmer plus largement.

La réglementation n'est pas appliquée, il n'y a pas de contrôle, n'y a jamais eu de sanction administrative et il est fait état d'une seule sanction coutumière. En l'état actuel, elle n'est même pas applicable.

Selon les coutumiers et les élus, l'application de la réglementation, même si elle est théoriquement du ressort du territoire, doit faire l'objet d'une collaboration avec les

coutumiers qui doivent l'accompagner. Le degré d'accompagnement varie d'un interlocuteur à l'autre allant jusqu'au contrôle par les gardes territoriaux et des coutumiers au travers d'une brigade bleue.

Tous les acteurs rencontrés s'entendent sur la nécessité de communiquer et de sensibiliser sur la réglementation et son utilité dans une première phase et de ne pas sanctionner tout de suite.

## **2.7. Les actions de communication**

La réglementation a été diffusée à partir de 2016 par le service de la pêche par le biais des « horaires des marées ». Très récemment (après le début de l'étude), des actions de communication ont eu lieu, notamment :

- Diffusion des clips de sensibilisation PEUMP/PROTEGE sur Wallis la première à partir de novembre 2020 ;
- Lancement du concours de photo en 2020 ;
- Sensibilisation lors de la fête de la science 2019 et 2020.
- Interventions auprès des classes de CM2 dans le cadre d'un « escape game » sur le thème des espèces menacées en 2020.
- Atelier territorial « les vendredis de la pêche durable » en novembre et décembre 2020, Animations grand public (expositions photos, art plastique, poèmes, quizz...).

Il n'y a pas d'information sur les actions de communication antérieures. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de sensibilisation ou d'information mais que ces campagnes n'ont pas été consignées, qu'elles n'ont pas répondu à une stratégie particulière et que leurs impacts n'ont pas été mesurés.

### 3. La synthèse

#### 3.1. Le bilan des expériences passées

ÉLÉMENTS	PASSÉ	FUTUR
POSITIFS	<p>Succès</p> <p>Les études sur la ressource</p> <p>La mise en place des fiches de pêche</p> <p>La professionnalisation de certains pêcheurs</p> <p>L'arrêt de la pêche à la dynamite</p>	<p>La gestion durable des ressources marines par la mise en place de mesures de gestion de manière participative</p> <p>La prise de conscience de la population par la mise en œuvre d'une campagne de communication et de sensibilisation innovante</p> <p>La mise en place d'un observatoire des pêches</p>
NÉGATIFS	<p>Echecs</p> <p>La réglementation</p> <p>Les projets financés</p> <p>Les infrastructures financées</p> <p>Les chantiers navals</p> <p>La mise en place de DCP</p> <p>Les bouées du STE</p> <p>Les réserves marines du STE</p> <p>Le PGEM</p> <p>Les coopératives</p>	<p>OBSTACLES</p> <p>Le conflit coutumier</p> <p>Le manque de sensibilisation</p> <p>Le manque de motivation des pêcheurs</p>

Les poissonneries  
 Les projets de pêche hauturière  
 Les actions de GIZC d'INTEGRE

### 3.2. La matrice AFOM

La matrice AFOM a été réalisée sur la base des études bibliographiques et des entretiens réalisés au cours de la mission du mois de septembre/octobre dans une première étape puis elle a été présentée et mise en débat lors d'un atelier qui s'est déroulé le 18 décembre en présence des principaux acteurs concernés, coutumiers, pêcheurs professionnels, pêcheurs vivriers et administration locale. L'AFOM présentée ci-dessous est le fruit de ces 2 étapes.

Atouts	Faiblesses
<p><b>État de la ressource</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Diminution de la pression de pêche compte tenu de la baisse démographique</li> <li>▶ Faible pression de pêche professionnelle : 42 sorties/an et par bateau à Wallis</li> <li>▶ Même si le nombre de pêcheurs vivriers est bien supérieur au nombre de pêcheurs professionnels, le nombre de pêcheurs non professionnels reste relativement restreint (environ 30% des ménages pratiquent la pêche de subsistance et vendent de temps en temps le produit de leur pêche) RGA 2014</li> </ul> <p><b>Évolution des pratiques de pêche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Quasi-abandon de pratiques de pêche destructrices (pêche à la dynamite)</li> </ul>	<p><b>État de la ressource</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Méconnaissance de l'état de la ressource – Dernières études réalisées en 2000 et 2006 - Absence de suivi dans le temps – Techniques de comptage différentes</li> <li>▶ Perceptions de l'état de la ressource différentes selon les acteurs – Pour certains il y a + de poissons qu'avant, pour d'autres il y en a – et d'autres pensent que c'est pareil qu'avant</li> <li>▶ Consensus sur le fait que les poissons sont plus petits et plus profonds</li> <li>▶ Stratégie d'adaptation quel que soit l'état de la ressource – Acceptation/Comportements fatalistes</li> </ul> <p><b>Pratiques de pêche non durables</b></p>

- ▶ Pression de pêche non sélective s'exerçant sur toutes les espèces de poissons – Toutes les espèces sont consommées

### **Place de la pêche dans la vie sociale**

- ▶ Peu de consommation de poissons par rapport aux autres produits consommés (39ème place des produits consommés) – 45kg/hab./an (fourchette médiane dans la région pacifique)

### **Supports et actions de communication**

- ▶ Moyens en compétences et en financements disponibles
- ▶ Supports visuels et audio-visuels existants
- ▶ Moyens humains dédiés à la DSA motivés avec un lien de proximité et de confiance avec les pêcheurs professionnels

- ▶ Quelques cas (rare) encore rapportés de pratiques de pêche à la dynamite mais habitats encore impactés par les pratiques anciennes
- ▶ Pratique de la chasse sous-marine de nuit très répandue
- ▶ Utilisation détournée des filets à petites mailles pour capture de poissons
- ▶ Raccordement des filets
- ▶ Prélèvement de poissons de petites tailles et de gros reproducteurs
- ▶ Absence de prise de conscience de l'impact de certaines pratiques de la part d'une majorité de la population quel que soit l'âge

### **Mesures de gestion**

- ▶ Réglementation jamais appliquée depuis sa mise en place – méconnue – non comprise – non respectée par ceux qui la connaissent (excepté quelques pêcheurs pros) – non acceptée et appropriée
  - Remise en cause de la réglementation sur la tortue, le napoléon
  - Achat de poissons issus de pratiques non durables par les commerces
- ▶ Manque d'accompagnement à la mise en place de la réglementation
- ▶ Méconnaissance des pêcheurs de subsistance, de leurs pratiques et des quantités prélevées
- ▶ Absence de mesures de gestion traditionnelles connue type rahui ?
- ▶ Échecs des projets basés sur des modèles importés (PGEM, aires marines gérées) – Échec sur initiative d'un chef de village pour interdire la pêche en période de frai
- ▶ Contexte non favorable à la mise en œuvre d'une Gestion communautaire des ressources :
  - Existence d'une réglementation qui empêche la mise en place de mesures de gestion locales adaptées et acceptées en-deçà de cette réglementation
  - Absence de demande sociale : le sujet n'est pas perçu comme prioritaire, non perception d'une nécessité
  - Organisation communautaire encore forte pour les événements traditionnels coutumiers et religieux mais en perte de vitesse pour l'organisation de la vie quotidienne – Développement de l'individualisme
  - Organisation coutumière territorialisée tandis que les zones de pêche ne le sont pas (tout le monde pêche partout) ce qui entraînerait des problèmes de légitimité pour intervenir

### **Place de la pêche dans la vie sociale**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Absence d'espèces emblématiques et de zones tabous</li> </ul> <p><b>Supports et actions de communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Outils de communication (affiches, vidéos) à disposition mais absence de stratégie de communication spécifique à Wallis et Futuna</li> <li>▶ Manque d'accompagnement et de communication à la mise en place de la réglementation</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Volonté de mise en œuvre de la réglementation en matière d'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Amenuisement des ressources de pêche côtière</li> <li>▶ Risques de conflits et de rejet si application de la réglementation sans étape préalable de sensibilisation</li> <li>▶ Manque de coopération et de stratégie concertée entre le STE et la DSA</li> </ul>

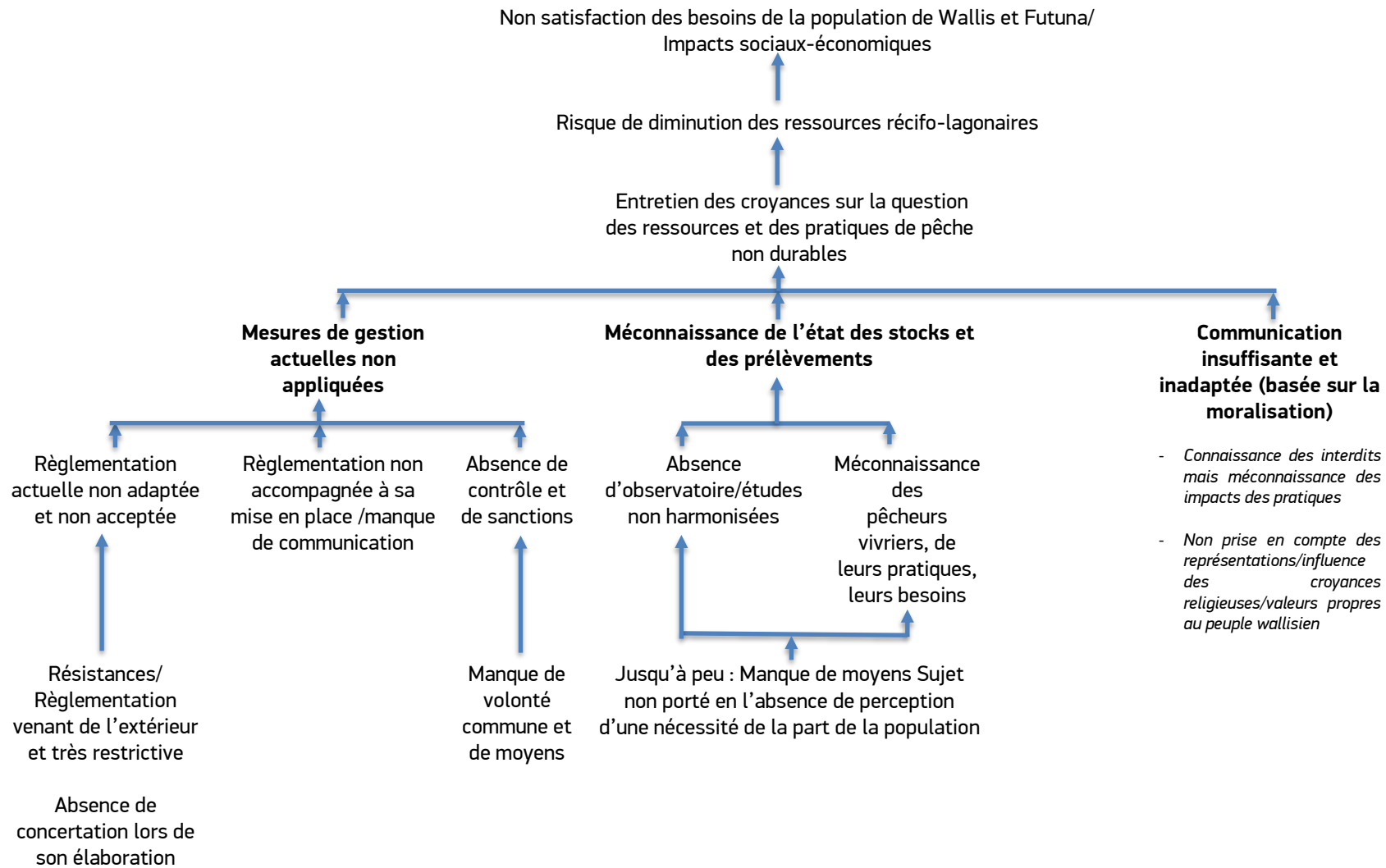
Par ailleurs, à la fin de l'atelier, il a été demandé aux participants de positionner 2 pastilles de couleur en face des faiblesses les plus importantes à leurs yeux. Les faiblesses établies comme prioritaire à l'issue de ce travail collectif concernent l'état de la ressource, les pratiques de pêche non durables, les mesures de gestion et la communication. Au sein de ces thématiques prioritaires, les faiblesses les plus citées sont :

- la méconnaissance de l'état des ressources
- la pratique de la chasse sous-marine de nuit
- la non-application de la réglementation
- le manque de concertation des coutumiers pour l'élaboration de la réglementation
- la méconnaissance des pêcheurs vivriers et de leurs pratiques
- le manque d'accompagnement et de communication lors de la mise en place de la réglementation.

Cette priorisation participative a permis d'établir un arbre à problèmes.

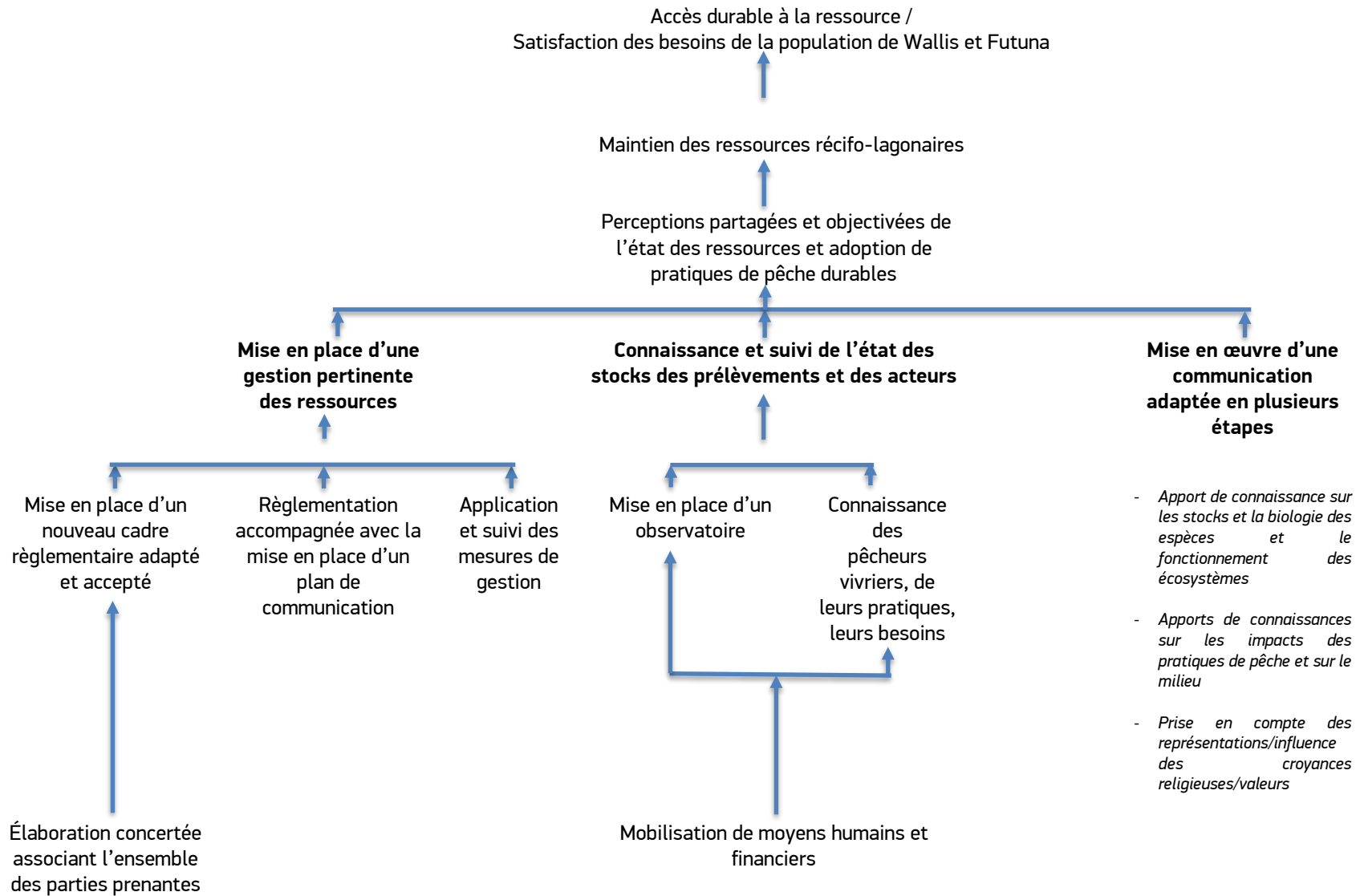


## a. L'arbre à problèmes



## 4. La stratégie d'intervention

### 4.1. L'arbre à objectifs



## 4.2. Le cadre logique global « en cascade »

PROGRAMME	PROJET CONNAISSANCE ET SUIVI DES RESSOURCES ET DES PRELEVEMENTS	PROJET SENSIBILISATION/ COMMUNICATION	PROJET MISE EN PLACE DE MESURES DE GESTION PERTINENTES
<p><b>Objectif global</b></p> <p>Le maintien des ressources récifo-lagonaires pour la satisfaction des besoins des populations de Wallis et Futuna</p>	<p><b>Enjeux</b></p> <p>Le maintien des ressources récifo-lagonaires pour la satisfaction des besoins des populations de Wallis et Futuna</p>		
<p><b>Objectif spécifique</b></p> <p>Perceptions partagées et objectivées de l'état des ressources et l'adoption de pratiques de pêche durables</p>	<p><b>Objectif global</b></p> <p>Perceptions partagées et objectivées de l'état des ressources et adoption de pratiques de pêche durables</p>		
<p><b>Résultats attendus</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Connaissance et suivi de l'état des stocks et des prélèvements</li> <li>2. Mise en œuvre une communication adaptée en plusieurs étapes</li> <li>3. Mise en place de mesures de gestion pertinentes</li> </ol>	<p><b>Objectif spécifique</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Connaissance et suivi de l'état des stocks et des prélèvements</li> </ol>	<p><b>Objectif spécifique</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Mise en œuvre une communication adaptée en plusieurs étapes</li> </ol>	<p><b>Objectif spécifique</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Mise en place de mesures de gestion pertinentes</li> </ol>
<p><b>Activités</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Réaliser une étude des stocks et suivre les captures</li> <li>1.2 Connaître les pêcheurs vivriers, leurs pratiques, leurs besoins</li> <li>2.1 Élaborer une stratégie d'information et de communication sur 3 années</li> <li>3.1 Mettre en place un nouveau cadre réglementaire adapté et accepté</li> <li>3.2 Mettre en place un comité de concertation associant l'ensemble des acteurs</li> <li>3.3 Accompagner la mise en place de la réglementation par une communication ciblée</li> <li>3.4 Faire appliquer et suivre les mesures de gestion</li> </ol>	<p><b>Résultats attendus</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Étude des stocks et suivi des captures</li> <li>1.2 Connaissance des pêcheurs vivriers, de leurs pratiques, de leurs besoins</li> </ol>	<p><b>Résultats attendus</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1 Élaboration d'une stratégie d'information et de communication sur 3 années</li> </ol>	<p><b>Résultats attendus</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1 Mise en place d'un nouveau cadre réglementaire adapté et accepté</li> <li>3.2 Mise en place et animation d'un comité de gestion partenarial</li> <li>3.3 Réglementation accompagnée avec la mise en place d'un plan de communication</li> <li>3.4 Application et suivi des mesures de gestion</li> </ol>

### 4.3. Cadres logiques par objectif spécifique

Les enjeux : Le maintien des ressources récifo-lagonaires pour la satisfaction des besoins des populations de Wallis et Futuna

#### 4.3.1. Projet « Connaissance et suivi de l'état des stocks et des prélèvements »

	Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Objectif global</b>	Perceptions partagées et objectivées de l'état des ressources et adoption de pratiques de pêche durables	Fin 2022, 70% connaissent les bonnes pratiques et 50% d'entre eux ont modifié leurs pratiques  En 2025, adoption majoritaire de comportements responsables	Enquêtes auprès des pêcheurs Rapports de contrôles	Les étapes d'intervention ont été respectées et la stratégie d'information a été mise en œuvre.
<b>Objectif spécifique</b>	Connaissance et suivi de l'état des ressources récifo-lagonaires et du niveau des prélèvements	L'état des principales ressources exploitées est connu ainsi que les quantités prélevées	Rapport d'étude, base de données	Réalisation des études (pas trop de décalage) – Résultats significatifs
<b>Résultats attendus</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Étude des stocks et suivi des captures</li> <li>2. Connaissance des pêcheurs vivriers, de leurs pratiques, de leurs besoins</li> </ol>	<p>Fin 2021, l'état de la ressource est connu A partir de 2021 un suivi régulier est mis en place selon les ressources</p> <p>En juin 2021, les pêcheurs vivriers sont connus par le service de la pêche</p>	<p>Résultats étude</p> <p>Résultats des entretiens sous forme d'1 fichier de synthèse/suivi</p>	Moyens humains disponibles
<b>Activités</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Réaliser une étude des stocks</li> <li>1.2 Élaborer un protocole de suivi des ressources commerciales dans le temps.</li> <li>1.3 Associer le service de la pêche et les pêcheurs aux suivis annuels ReefCheck (poissons, invertébrés, corail) menés par le Service Territorial de l'Environnement.</li> <li>1.4 Collecter les perceptions plus détaillées sur l'état des ressources <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Au moment des campagnes d'accompagnement (voir ci-dessous)</li> <li>✓ Dans le cadre d'entretiens</li> </ul> </li> <li>1.5 Communiquer les résultats comparés</li> </ol> <p>(Pour les prélèvements : Actions de l'observatoire + voir campagne de sensibilisation pour la communication des prélèvements)</p>			

- 2.1** Identifier les pêcheurs vivriers réguliers et parmi eux, ceux qui ne vivent que de la pêche. Cette identification peut se faire par la méthode « boule de neige », en demandant au pêcheur d'indiquer un autre pêcheur mais également avec l'appui des chefs de village. Une première identification a déjà été réalisée lors des diagnostics village.
- 2.2** Organiser des rencontres avec les pêcheurs vivriers au travers d'entretiens et/ou d'accompagnement dans leurs pratiques afin :
  - ✓ D'observer leurs méthodes et leurs prises
  - ✓ De collecter leurs perceptions plus détaillées sur l'état des ressources (variations d'abondance, taille, profondeur par espèce clé notamment)
  - ✓ De développer une confiance mutuelle
  - ✓ D'identifier les opportunités d'ouverture de patente et d'accès aux aides.
- 3.** Saisir l'opportunité du forum de la pêche pour mieux connaître les pêcheurs.
- 4.** Organiser dans chaque village des débats autour des bonnes pratiques au regard des informations disséminées en phase 1 et des résultats issus de la collecte de données et de perception sur l'état des ressources en phase 1.

#### 4.3.2. Projet « Mise en œuvre d'une communication adaptée en plusieurs étapes »

	Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Objectif global</b>	Perceptions partagées et objectivées de l'état des ressources et adoption de pratiques de pêche durables	Fin 2022, 70% connaissent les bonnes pratiques et 50% d'entre eux ont modifié leurs pratiques	Enquêtes	
<b>Objectif spécifique</b>	Mise en œuvre une communication adaptée en plusieurs étapes	Fin 2023, l'impact des pratiques destructives est connu, la réglementation est comprise et acceptée. La ressource et les espèces sont connues par 60% des pêcheurs (pros et vivriers)	Enquêtes	Respect du phasage de la stratégie Cohérence/ convergence des messages relayés par l'ensemble des acteurs sur la base de la stratégie (DSA, STE, coutumiers, églises)
<b>Résultats attendus</b>	1. Élaboration d'une stratégie d'information et de communication	<p>Début 2021, la DSA dispose d'une stratégie</p> <p>Entre 2021 et 2023 des outils et support de communication et d'information sont conçus et disséminés</p> <p>Entre 2021 et 2023, des actions d'information et de communication impliquent l'ensemble des acteurs de la pêche récifo-lagonaire</p>	<p>Copie de la stratégie</p> <p>Supports et outils</p> <p>Liste de participants aux différents événements</p>	
<b>Activités</b>	<p>Cf. stratégie de sensibilisation et de communication</p> <p>Elle comprendra 3 grandes phases successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La diffusion des informations collectées sur l'état des ressources</li> <li>- La mise en débat et la sensibilisation autour des pratiques durables et non-durables</li> <li>- L'accompagnement à la mise en place de la nouvelle réglementation</li> </ul>			

### 4.3.3. Projet « Mise en place de mesures de gestion pertinentes »

	Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Objectif global</b>	Perceptions partagées et objectivées de l'état des ressources et adoption de pratiques de pêche durables	Fin 2022, 70% connaissent les bonnes pratiques et 50% d'entre eux ont modifié leurs pratiques		
<b>Objectif spécifique</b>	Mise en place de mesures de gestion pertinentes des ressources récifolagunaires	Fin 2025, la réglementation est connue, appliquée, suivie et respectée		Stratégie d'info produit les résultats escomptés
<b>Résultats attendus</b>	<p>1. Mise en place d'un nouveau cadre réglementaire adapté et accepté : Le lagon de Wallis devient une Aire Marine Gérée</p> <p>2. Mise en place et animation d'un comité de gestion partenarial</p> <p>3. Réglementation accompagnée avec la mise en place d'un plan de communication</p> <p>4. Application et suivi des mesures de gestion</p>	<p>La réglementation est finalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2023 - Les règles sont issues d'un processus de concertation avec les acteurs</p> <p>Un 1<sup>er</sup> comité de concertation est mis en place fin 2022 pour élaborer la réglementation Le comité de gestion est opérationnel en 2023</p> <p>1 an après sa mise en place, 80% des habitants de Wallis et Futuna connaissent et comprennent la réglementation</p> <p>1<sup>ère</sup> année : Contrôle dans un but de pédagogie et de sensibilisation 2<sup>ème</sup> année : application de sanctions pour les infractions importantes 3<sup>ème</sup> année : application stricte</p>	<p>Comptes rendus de réunion du comité de concertation Enquêtes pêcheurs</p> <p>Arrêté de création ou règlement interne du comité de gestion</p> <p>Supports de communications et d'information Enquête</p> <p>Rapports de contrôle</p>	<p>Participation effective et volonté des acteurs</p>

## Activités

- 1.1 Mettre en place un comité de concertation sur la réglementation, composé de pêcheurs, de coutumiers, des services techniques, des associations et commerçants.
  - 1.2 Discuter la réglementation au regard des informations disséminées sur la biologie des espèces, le fonctionnement des écosystèmes, l'état mesuré et perçu des ressources et du résultats des débats sur les bonnes pratiques.
  - 1.3 Élaborer la nouvelle réglementation par le comité de concertation
  - 1.4 Étudier l'opportunité de « classer » le lagon de Wallis en une aire marine gérée au vu de la réglementation dont les différents éléments peuvent être qualifiés de mesures de gestion et de sa gouvernance participative. Un tel outil pourrait permettre par la suite d'intégrer des mesures de gestion des pressions à terre mais également celle liée à la sensibilisation comme les aires marines éducatives.
- 
- 2.1 Créer un comité de gestion de cette réglementation sur la base de la composition du comité de concertation. Le comité aura pour missions de :
    - Suivre l'application de la réglementation, rapporter des difficultés et élaborer des solutions de manière partagée.
    - Suivre l'évolution de l'état des ressources et organiser leur communication
    - Proposer des mesures complémentaires si opportun, on pourrait penser à la mise en place de mesures de gestion géographique telles que réserves permanentes ou temporaires et élaborer une stratégie de concertation pour les soumettre aux acteurs.
  - 2.2 Réunir le comité de gestion de manière régulière
- 
- 3.1 Cf. stratégie d'information et de communication
- 
- 4.1 Mettre en place un contrôle et des sanctions relatives à la réglementation en 3 étapes successives :
    - a. Effectuer des contrôles à vocation de pédagogie et sensibilisation
    - b. Sanctionner les infractions importantes et poursuivre la pédagogie
    - c. Appliquer la réglementation dans son ensemble et sanctionner toutes les infractions

### 4.4. Une stratégie d'intervention en plusieurs phases

La mise en œuvre des activités proposées se fera en 3 grandes phases.

Les activités prévues dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> phase de la stratégie qui s'étale sur les 6 premiers mois (au mieux) doivent permettre de créer les conditions d'émergence d'une prise de conscience sur les pratiques durables et non-durables sur la base de la dissémination d'informations sur l'état des ressources perçu et mesuré. Le travail de proximité réalisé par la DSA auprès des pêcheurs vivriers afin de mieux connaître leurs pratiques, besoins et perceptions, doit également contribuer à créer ces conditions en permettant le développement d'une relation d'aide et de confiance entre la DSA et ces acteurs qui ne se sentent actuellement pas considérés et donc qui sont peu enclins à débattre de leurs pratiques.



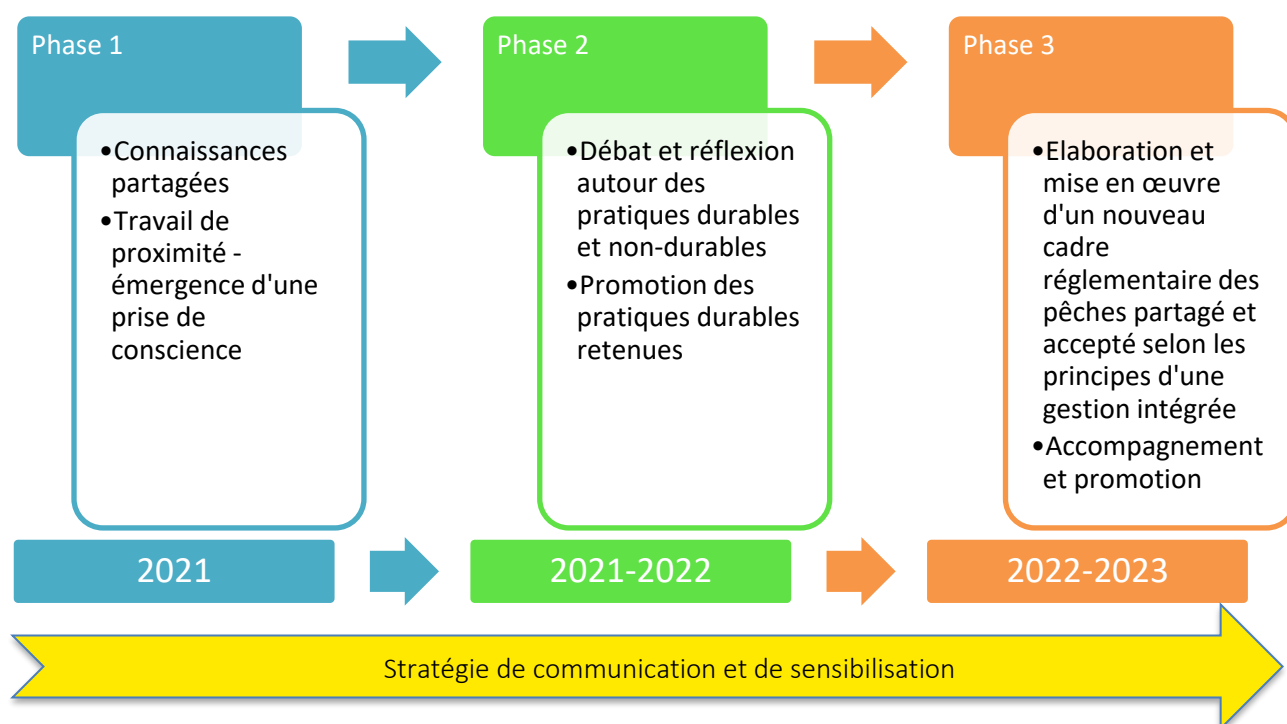
Sur la base de cette 1<sup>ère</sup> phase et de la prise de conscience qui devrait en résulter le débat autour des pratiques pourra commencer ainsi que la dissémination d'informations plus directes en matière de pratiques et de leurs impacts sur les écosystèmes. L'objectif sera d'amorcer les changements de pratiques dans une phase qui succède à celle de la prise de conscience. A l'issue de cette deuxième phase, un travail de révision de la réglementation des pêches sera initié avec la mise en place d'un comité de concertation.

La dernière phase concernera l'élaboration et la mise en œuvre d'une réglementation des pêches partagée et acceptée. Là encore, cette phase doit être mise en œuvre par étape et tout particulièrement lors de la mise en œuvre de la réglementation, une première étape doit laisser la place à de la sensibilisation, puis une seconde étape qui vise à poursuivre la sensibilisation tout en sanctionnant des infractions les plus importantes puis l'étape ultime d'application de la réglementation dans son intégralité, le tout étalé sur une période de 3 années.

La stratégie d'information et de communication s'articule également autour de ces 3 grandes phases afin d'accompagner les changements de comportement de la manière la plus efficace et cohérente possible. En effet, dans l'état actuel des usages et des perceptions il semblerait contre-productif par exemple de mettre l'accent sur les mauvaises pratiques ou la diminution des ressources alors que les discours extérieurs, aussi pertinents soient-ils, ne peuvent être entendus par les acteurs ou que les données actuelles ne permettent pas d'étayer.

L'équipe propose de mettre en place une gouvernance participative pérenne pour la réglementation, de muer le comité de concertation temporaire en un comité de gestion pérenne. Ce comité offre plusieurs opportunités, le maintien de la dynamique de travail entre les acteurs du secteur, le suivi de la mise en œuvre de la réglementation, la possibilité d'élargissement de la gestion au-delà de la stricte activité de pêche à toute activité liée (agriculture, éducation, déchets...) et de mettre en œuvre une véritable gestion intégrée de la pêche en intégrant peu à peu à ce comité des acteurs plus larges. Au travers de cette démarche, le territoire s'inscrirait pleinement dans les actions de la nouvelle partition des pêches côtières ou stratégie de Nouméa élaborée en 2015 par les pays membres de la CPS.

La combinaison des mesures de gestion (celles de la réglementation a minima) et de la gouvernance (le comité de gestion) suffirait à faire reconnaître le lagon et les récifs de Wallis et de Futuna comme Aires Marines Gérées.



## 5. La stratégie de sensibilisation et de communication

### 5.1. Les objectifs de communication

Perceptions partagées et objectivées de l'état des ressources et adoption de pratiques de pêche durables.

#### Phase 1

- Faire prendre conscience de l'interaction entre l'homme et les ressources marines. Connaissance partagée sur les ressources d'hier et d'aujourd'hui / la pêche dans la vie des wallisiens et des futuniens hier et aujourd'hui

#### Phase 2

- Promouvoir des pratiques durables (celles qui auront été déterminées avec les acteurs concernés)

#### Phase 3

- Faire connaître, comprendre, accepter et respecter le nouveau cadre réglementaire

## 5.2. Les cibles

Groupes cibles	Qu'attendez-vous d'eux ?	Leur principal frein/souci	Messages qui pourraient les intéresser, les rassurer, leur donner envie
<b>Pêcheurs pro</b>	Qu'ils communiquent les informations sur leurs prises	Fatigue au retour de la pêche, réticence à divulguer les coins de pêche et à déclarer des poissons interdits de peur de perdre des aides	Anonymisation des données Non communication des zones de pêche, agrégation des résultats publiés par grandes zones. Pas de poursuite engagée à partir des données partagées Contribution à la connaissance de l'état des ressources donc à la pérennisation de l'activité
	Qu'ils débattent de leurs pratiques durables et non-durables	Manque de temps Fatigue des réunions	La pérennité de leur activité La valorisation de leur expérience et leur connaissance dans la définition des bonnes pratiques
	Qu'ils participent à l'élaboration du nouveau cadre réglementaire	Manque de temps Fatigue des réunions	L'engagement de la prise en compte de leur point de vue La mise en place d'une réglementation adaptée et appliquée
	Qu'ils acceptent et respectent la nouvelle réglementation	Aspects financiers, gain de temps, matériel non-adapté, résistance aux règles venant de l'extérieur, manque de savoir-faire technique	La pérennité de leur activité Une réglementation élaborée de manière participative et localement pour et par les Wallisiens et Futuniens Possibilité d'aide au matériel et accès à la formation
<b>Pêcheurs vivriers</b>	Qu'ils communiquent les informations sur leurs prises, leurs perceptions des ressources, leurs besoins, leurs pratiques	Pas d'intérêt perçu, ressenti comme une contrainte, pas de temps, pas de confiance, barrière de la langue, peur du jugement	Anonymisation des données Pas de poursuite engagée à partir des données partagées Contribution à la connaissance de l'état des ressources donc à la pérennisation de l'activité Accès à un appui par la DSA pour des aides, de la formation, les démarches d'obtention de patente et/ou licence. Pas de jugement de valeur, c'est pour les accompagner
	Qu'ils débattent de leurs pratiques durables et non-durables	Pas d'intérêt, pas de temps, barrière de la langue	Débat en langue locale, pérennité/avenir de leur activité de subsistance

Groupes cibles	Qu'attendez-vous d'eux ?	Leur principal frein/souci	Messages qui pourraient les intéresser, les rassurer, leur donner envie
	<p>Qu'ils participent à l'élaboration du nouveau cadre réglementaire</p> <p>Qu'ils acceptent et respectent la nouvelle réglementation</p>	<p>Pas d'intérêt, pas de temps, barrière de la langue</p> <p>Capacité physique, pas de perception des mauvaises pratiques, contrainte de temps, besoin d'argent</p>	<p>L'engagement de la prise en compte de leur point de vue</p> <p>La mise en place d'une réglementation mieux adaptée</p> <p>Une réglementation mise en place dans leur intérêt, avec leur participation.</p> <p>Accès à des aides et de la formation</p>
<b>Coutumiers</b>	<p>Qu'ils facilitent la mise en lien avec les pêcheurs vivriers</p> <p>Qu'ils participent à l'élaboration sur le cadre règlementaire et qu'ils se l'approprient</p> <p>Qu'ils promeuvent la réglementation et facilitent son application</p>	<p>La difficulté à mobiliser les villageois, certains n'y voit pas d'intérêt</p> <p>Privilégier le statut quo</p> <p>Ne pas vouloir se faire imposer des choses qui viennent de l'extérieur</p> <p>La crainte de contraindre les petits pêcheurs</p> <p>Barrière de la langue</p> <p>Pas de prise de conscience d'une nécessité</p> <p>Proximité sociale</p>	<p>Reconnaissance de leur statut et de leur rôle</p> <p>La reconnaissance de leur pouvoir quant à la gestion durable des ressources</p> <p>Opportunité de faire une alliance gagnant-gagnant pour les coutumiers, techniciens l'administration – opportunité d'avoir un rôle prépondérant dans la gestion des ressources</p> <p>Les choses ne seront pas imposées de l'extérieur</p>
<b>Religieux</b>	<p>Qu'ils prennent conscience de l'impact et de l'interprétation de leur discours (ex : dire que Dieu pourvoira peut-être mal interprété).</p> <p>Qu'ils ajustent leurs messages pour accompagner la démarche de gestion durable</p>	<p>La remise en question de leur influence</p>	<p>Respect de ce que Dieu met à disposition (les poissons, les coraux.)</p> <p>Mise en valeur des comportements vertueux comme une forme de respect</p> <p>Ce qui est dans la Bible n'est pas en contradiction avec la gestion durable, question de la responsabilité de nos actes.</p>
<b>Grand public</b>	<p>Qu'il discerne les pratiques durables et non-durables et leurs impacts</p> <p>Qu'il connaisse la réglementation et encourage son respect</p>	<p>Manque d'information</p>	<p>La pérennité des modes de vie, du gagne-pain de la famille, des traditions, la transmission des pratiques et savoirs locaux</p> <p>L'élaboration participative de la réglementation.</p> <p>Une réglementation faite pour garantir la pérennité de la pêche</p>
<b>Scolaires</b>	<p>Qu'ils discernent les pratiques durables et non-durables et leurs impacts</p> <p>Qu'ils connaissent la réglementation et encourage son respect</p>	<p>Manque d'information</p> <p>Remise en question des pratiques des parents</p>	<p>La pérennité des modes de vie, du gagne-pain de la famille, des traditions</p>
<b>Service de l'environnement</b>	<p>Qu'ils adhèrent à la stratégie d'intervention</p>	<p>Volonté de faire appliquer la réglementation rapidement</p>	<p>Nécessité d'une cohérence de l'action publique pour qu'elle soit efficace</p>

Groupes cibles	Qu'attendez-vous d'eux ?	Leur principal frein/souci	Messages qui pourraient les intéresser, les rassurer, leur donner envie
	Qu'ils participent à l'élaboration du cadre réglementaire et qu'ils se l'approprient Qu'ils développent des campagnes de communication communes	Méfiance vis-à-vis des processus participatifs	

Cibles	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Pêcheurs professionnels			
Pêcheurs de subsistance			
Coutumiers			
Religieux			
Grand public			
Scolaires			
STE			

Niveau de priorité

	Priorité 1
	Priorité 2
	Priorité 3

### 5.3. Les éléments de la campagne

**Le thème de la campagne :**

La mer et ses ressources

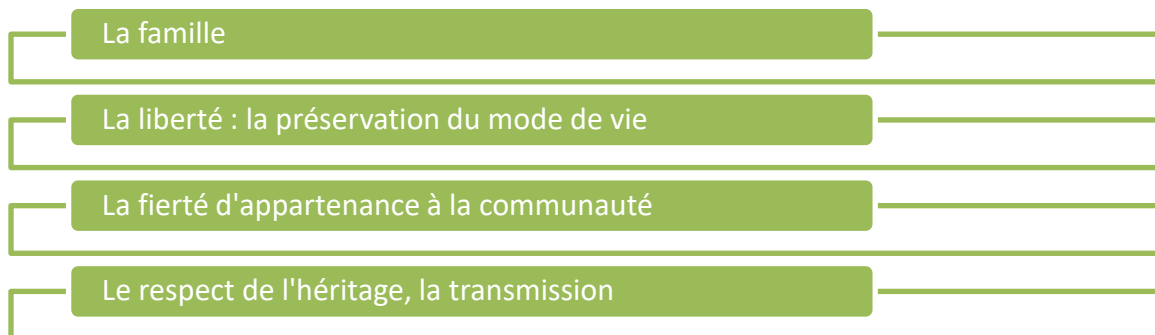
**Le ton de la campagne de sensibilisation :**

L'émotion

**Le slogan :**

« La mer c'est la vie » / « Te tai, kote mauli »

**Les valeurs plébiscitées :**



## 5.4. Le plan d'action

### Phase 1 de la campagne

- **Objectif** : Faire prendre conscience de l'interaction entre l'homme et les ressources marines. Connaissance partagée sur les ressources d'hier et d'aujourd'hui / la pêche dans la vie des wallisiens et des futuniens hier et aujourd'hui
- **Calendrier** : février - novembre 2021
- **Pitch** : Création d'un événement en fin d'année dans le cadre du forum de la pêche présentant des témoignages, des photos, vidéos, objets autour du thème de la mer, de la pêche, des ressources d'hier et d'aujourd'hui avec la présentation des premiers résultats sur l'état des ressources. Cet événement servira de fil rouge tout au long de l'année avec la récolte du matériel nécessaire auprès de la population, des pêcheurs vivriers au cours des entretiens, sorties et la réalisation des études de stocks et les reportages sur les études de stock. Concours photo avec prix pour la photo la plus ancienne, la plus originale, la plus belle. Vulgarisation scientifique des connaissances acquises, de source locale ou non = diffusion de documentaires, projections de films...)

Cibles	Moyens	Contenu et support	Responsable	Calendrier
Tout public	Conférence de presse	Lancement de l'opération avec présentation de l'événement final et des différents temps forts de l'année au moyen d'un dossier de presse	DSA	Avril 2021
	Radio trottoir	Recueil de témoignages : - Quel est votre poisson préféré ? - En mangez-vous souvent ? - Qu'est-ce que vous mangiez comme poisson quand vous étiez petits ? Est-ce que ce sont les mêmes qu'aujourd'hui ?	DSA en partenariat avec Wallis 1ère	Septembre/Octobre 2021
	Page Facebook	Recueil de témoignages : - Quel est votre poisson préféré ? - En mangez-vous souvent ?	DSA	De mars à septembre 2021

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'est-ce que vous mangiez comme poisson quand vous étiez petits ? Est-ce que ce sont les mêmes qu'aujourd'hui ?</li> <li>- S'ils sont pêcheurs : sur leurs prises, leur poisson le plus recherché, leur meilleur souvenir, leur pire, leur technique de pêche favorite, le temps qu'ils passent à la pêche en moyenne et est-ce que cela a changé depuis qu'ils ont commencé. Est-ce qu'ils vont plus loin qu'avant, plus profond ? Est-ce que leurs techniques ont évolué, lesquelles, pourquoi ?</li> </ul> Recueil de photos et vidéos		
	Émissions radio et télé	Appel à témoignages et prêt de photos et vidéos	DSA avec Wallis 1ère	A partir d'avril tous les mois
	Projection de documentaires	Projections de films sur la pêche.	Festival pêcheurs du monde	
	Reportages	Déroulement des études de stock + la mise en place de l'observatoire	DSA avec Wallis 1ère	
Pêcheurs pro et vivriers	Participation aux campagnes de collecte (étude stock). Sortie d'observation en mer. Formations (techniques de pêche, sécurité en mer...) Pose des DCP Restitution des données de l'observatoire			
Grand public, coutumiers, scolaires Pêcheurs pro et vivriers	Forums (1 à Wallis et 1 à Futuna)	Grand public <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposition photos avec concours</li> <li>- Présentation des vidéos et reportages</li> <li>- Témoignages oraux</li> <li>- Dégustation des produits de la mer</li> </ul> Pêcheurs pros et vivriers/coutumiers <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de présentation des résultats des études de stock et des entretiens menés auprès des pêcheurs vivriers</li> <li>- Débat autour des résultats comparés et réflexion sur les bonnes pratiques à adopter et à promouvoir à partir de 2022</li> </ul>		Novembre 2021

## Phase 2 de la campagne

- **Objectif** : Promouvoir les pratiques durables retenues
- **Calendrier** : Décembre 2021 – fin 2022

Cibles	Moyens	Contenu et support	Responsable	Calendrier
--------	--------	--------------------	-------------	------------

Pêcheurs pro et vivriers	Restitution/ débat par village à Wallis et à Futuna avec reportage TV	Restitution des données et études recueillies en phase 1 – Powerpoint Échange et débat autour des résultats et des pratiques à promouvoir	DSA	1 <sup>er</sup> trimestre 2022
Grand public	Stand d'exposition de sensibilisation dans le cadre des événements locaux : Fêtes paroissiales Fête de la science Forum des métiers de la mer Semaine européenne du sport Journée du patrimoine ...	Création d'un stand avec vidéos, posters, brochures, quiz... en lien avec les pratiques durables retenues s'appuyant sur la biologie des espèces et le fonctionnement des écosystèmes	DSA Partenaires : CPS - Agence de com – Associations locales	2 <sup>ème</sup> trimestre 2022
Scolaires primaires et secondaires	Sortie et intervention dans les classes sur les aires marines éducatives	Mallette pédagogique avec vidéos, posters, brochures, quiz... en lien avec les pratiques durables retenues s'appuyant sur la biologie des espèces et le fonctionnement des écosystèmes	DSA en partenariat avec la DENC	2 <sup>ème</sup> trimestre 2022
Pêcheurs pro et vivriers	Page Facebook	Vidéos, posters, brochures, quiz, témoignages...	DSA	Toute l'année 2022
Tout public	Reportages	Sorties avec des pêcheurs illustrant les bonnes pratiques, les difficultés rencontrées	DSA en partenariat avec Wallis 1 <sup>ère</sup>	Toute l'année 2022
Grand public coutumiers, scolaires Pêcheurs pro et vivriers	Forum	Grand public : - Théâtre forum - Dégustation des produits de la mer - Diffusion des reportages et des photos de l'année Pêcheurs : - Lancement du comité de concertation pour la révision de la réglementation - Élaboration des modalités de fonctionnement - 1 <sup>ères</sup> réflexions sur les points à travailler dans le cadre d'un atelier participatif	DSA	Novembre 2022

### Phase 3 de la campagne

- **Objectif** : Faire connaître, comprendre, accepter et respecter le nouveau cadre réglementaire
- **Calendrier** : Fin 2022 - 2023

Cibles	Moyens	Contenu et support	Responsable	Calendrier
Pêcheurs pro et vivriers	Réunions d'information par village	Contenu : Le processus d'élaboration, les règles, les raisons, les « gains » (intérêts),	DSA	2023



		les modalités d'application de la réglementation (phases), ... Powerpoint Brochure		
Tout public	Documentaire	Émission spéciale avec présentation du Documentaire retraçant l'ensemble du processus au lancement de la réglementation	DSA Wallis 1 <sup>ère</sup> Ressources CPS Documentariste ?	2023
	Spots télé Affiches Brochures Page Facebook Quiz Radio trottoir	Contenu : Le processus d'élaboration, les règles, les raisons, les « gains » (intérêts), les modalités d'application de la réglementation (phases) Spots télé par règle présentés avec pédagogie	DSA Partenaires : CPS – Wallis 1 <sup>ère</sup> - Agence de com	2023
	Campagne d'engagement	Appel à contribution de différents publics (pêcheurs, coutumiers, scolaires, commerçants, consommateurs...): Photos diffusées sur Facebook, bornes interactives au moment d'événements	DSA	2023
	Forum	Grand public : - Photos des engagés - Kaléidoscope - Diffusion des photos de l'année - Chants, danses, ... Pêcheurs : - Atelier de retours d'expériences - Lancement du comité de gestion et de l'aire marine gérée	DSA	Novembre 2023

## 6. Le calendrier d'intervention

Activités	2021 Sem.1	2021 Sem.2	2022 Sem.1	2022 Sem.2	2023 Sem.1	2023 Sem.2	2024	2025
<b>Projet « Connaissance et suivi de l'état des stocks et des prélèvements »</b>								
1.1 Réaliser une étude des stocks dans le cadre de l'observatoire des pêches								
1.2 Élaborer un protocole de suivi des ressources commerciales dans le temps par l'UNC.								
1.3 Associer le service de la pêche et les pêcheurs aux suivis annuels ReefCheck (poissons, invertébrés, corail) menés par le Service Territorial de l'Environnement.								
1.4 Collecter les perceptions plus détaillées sur l'état des ressources								
1.5 Communiquer les résultats comparés								
2.1 Identifier les pêcheurs vivriers réguliers								
2.2 Organiser des rencontres avec les pêcheurs vivriers								
3. Saisir l'opportunité du forum de la pêche pour mieux connaître les pêcheurs								
4. Organiser dans chaque village des débats autour des bonnes pratiques								
<b>Projet « Mise en œuvre une communication adaptée en plusieurs étapes »</b>								
Apporter les informations collectées sur l'état des ressources								
Débattre et sensibiliser sur les pratiques durables et non-durables								
Accompagner la mise en place d'une nouvelle réglementation								
<b>Projet « Mise en place de mesures de gestion pertinentes »</b>								
1.1 Mettre en place un comité de concertation sur la réglementation								
1.2 Discuter la réglementation								
1.3 Élaborer la nouvelle réglementation par le comité de concertation								
1.4 Étudier l'opportunité de « classer » le lagon de Wallis en une aire marine gérée								
2.1 Créer un comité de gestion de cette réglementation								
2.2 Réunir le comité de gestion de manière régulière								
3.1 Mettre en œuvre les actions d'information et de communication telles que définies dans la stratégie								
4.1 Mettre en place un contrôle et des sanctions relatives à la réglementation en 3 étapes successives :								

4.1.1. Effectuer des contrôles à vocation de pédagogie et sensibilisation								
4.1.2 Sanctionner les infractions importantes et poursuivre la pédagogie								
4.1.3 Appliquer la réglementation dans son ensemble, les infractions sont sanctionnées								

## 7. Les facteurs de réussite et les risques

Parmi les facteurs de réussite identifiés au cours de la mission, nous pouvons citer :

- **La connaissance de l'état de la ressource avec la mise en place d'un suivi dans le temps en utilisant toujours les mêmes techniques de comptage**  
Cet élément représente un des enjeux majeurs qui permettra de connaître le potentiel de développement de la pêche récifo-lagonaire, d'adapter les mesures de gestion et pourra être un levier de communication efficace en cas de diminution des stocks.
- **La connaissance de la pêche vivrière et l'accompagnement des pêcheurs de subsistance**  
La pêche vivrière représente la très grande majorité des activités de pêche sur Wallis et Futuna. Si l'activité de pêche professionnelle est mieux cernée et devrait l'être encore mieux avec la mise en place de l'observatoire des pêches, la pêche vivrière et les pêcheurs de subsistance sont méconnus. Les résultats de l'enquête sur les ménages devraient apporter des éléments d'information importants. Il n'empêche qu'une meilleure connaissance des pêcheurs de subsistance en développant des relations de proximité permettrait de mieux cerner leurs pratiques, leurs besoins, difficultés, et ainsi mieux les accompagner, sensibiliser.
- **La sensibilisation avec un plan de communication en plusieurs étapes : tout d'abord sur le milieu, les interactions entre l'homme et la mer, la biologie marine, la fragilité des ressources, ensuite une mise en réflexion sur les pratiques de pêche durables et en dernier lieu sur les mesures de gestion.** La stratégie d'intervention doit être pensée de sorte à créer les conditions d'émergence de nouveaux comportements. Cette condition est essentielle pour une bonne compréhension, promotion de bonnes pratiques et une acceptation de la réglementation. L'acceptabilité de la réglementation est une des conditions pour son respect et son application et son acceptabilité est conditionnée par le fait que les acteurs clés aient participé à son élaboration.
- **Une volonté commune réelle des acteurs clés et une prise de responsabilité de chacun**  
Des mesures de gestion durables ne seront appliquées que s'il y a accord entre les coutumiers, l'Administration Supérieure et les élus de l'Assemblée Territoriale. La question de la réglementation, les conditions de son application doivent être partagées et appropriées par tous. Dans le contexte actuel, sur la base du diagnostic et sur fond de « bras de fer » entre l'Ad Sup et l'AT, entre la chefferie officielle et la dissidente, le risque d'instrumentalisation et de statu quo est important. Il est donc déterminant de remettre à plat la réglementation de façon participative après une première étape de sensibilisation.
- **La réglementation = faire du lagon de Wallis une aire marine gérée avec un comité de gestion garant de la réglementation - Le comité de gestion serait chargé de l'élaboration de la réglementation, de sa communication et de son suivi quant à sa**

**bonne application.** La réglementation n'aura de sens que si elle est appliquée et donc contrôlée et sanctionnée par les pouvoirs publics, seule autorité reconnue pouvant faire consensus.

- **Une bonne concertation et coordination avec le Service Territorial de l'Environnement**

Par souci de cohérence, de lisibilité et d'efficacité des politiques publiques, il est indispensable qu'il y ait une stratégie partagée entre la DSA et le STE, voire des campagnes de communication conjointes. Si cela ne devait pas être le cas, les résultats seraient dommageables.

- **Le positionnement des techniciens et la cohérence des messages avec la stratégie d'intervention**

Il est fondamental que les techniciens qui vont mettre en œuvre la stratégie adhèrent à la vision et adoptent une « position basse », qu'ils soient en capacité d'être dans une position d'écoute, d'accompagnement.